

La cérémonie de la Consecration Episcopale de l'Eveque Auxiliaire de Montreal a été grandiose
DIX-SEPT EVEQUES ASSISTENT AU CHŒUR

50. Ses nombreux amis sont allés le servir la
main à son arrivée.

des nouveaux mariés, sous le plus court
délai possible.

CHRONIQUE OUVRIERE

Le sort des mécaniciens de machines à vapeur.

Comme on peut le voir par une note que nous publions plus bas, l'union des mécaniciens de machines à vapeur s'est émise du grand nombre de certificats de compétence que les inspecteurs de chaudières, de l'administration municipale, délivrent aux gens désireux de pratiquer ce métier.

Cette question est très grave, plus encore au point de vue du monde industriel en général qu'au point de vue des mécaniciens en particulier.

La vie de milliers de travailleurs et d'employeurs est constamment entre les mains de cette classe d'ouvriers qui, par ignorance ou par négligence, peuvent être la cause de catastrophes.

Nous sommes quelque peu protégés contre leur négligence par leur propre risque, mais nous ne sommes nullement protégés contre leur ignorance, car c'est là un défaut que l'on se reconnaît rarement, d'autant plus que celui qui est obligé de gagner sa vie a intérêt à l'ignorer sous ce rapport.

Bien que l'on n'ait pas établi les responsabilités, il est très probable que la récente catastrophe de Brockton, qui a fait tant de victimes, a été la conséquence soit de la négligence, soit de l'ignorance du mécanicien en charge de la machine dont la chaudière a fait explosion.

On a si bien compris la chose de cette façon à Brockton et dans les autres villes du Massachusetts, que des pétitions, demandant à la législature de cet Etat la nomination de nouveaux inspecteurs de chaudières et une nouvelle législation relative aux examens des mécaniciens, sont à ce jour en marche dans tous les centres industriels.

A Montréal, c'est tout au plus s'il y a cinq ou six cents emplois de mécaniciens et, cependant, pendant l'année dernière, on a délivré au moins un nombre égal à celui-là de certificats.

Nous n'avons pas les inspecteurs qui ont accordé ces certificats, nous voudrions encore moins leur la suspicion sur leur compte, mais nous nous demandons d'abord si les examens ont été aussi sévères que la loi l'exige, et si cette loi elle-même est assez sévère, à ces prévisions sont suffisantes pour assurer la sécurité des gens dont la vie pourra être mise entre les mains des porteurs de certificats délivrés par des inspecteurs.

D'un autre côté, il devrait être fait quelque chose pour protéger l'intérêt économique de ces travailleurs dont les responsabilités professionnelles sont si graves.

En accordant, comme on le fait, des certificats à toute personne pouvant justifier d'une certaine compétence, on méconnaît la profession et par suite on coopère le plus efficacement possible à voir les salaires de ces ouvriers.

Or, l'ouvrier mal payé, qui peut gagner tout autant en travaillant simplement comme journalier, ne peut tenir à son emploi, et il craint moins la conséquence de se faire surprendre en flagrant délit de négligence, que d'être rétribué convenablement.

De toute façon, comme on le voit, il n'y a pas intérêt à occuper du nombre de ces travailleurs et de la somme de connaissances qu'ils peuvent posséder.

Ces ouvriers sont donc en droit d'exiger que leur union ne restera pas isolée pour réclamer une amélioration de leur sort et que le public lui-même sera main-forte auprès des autorités.

Union importante.
L'union locale de l'union internationale des ingénieurs (mécaniciens) à Montréal, aura une réunion extraordinaire samedi prochain, à 8 heures du soir, au No 265 de la rue Craig.

L'importante question de la multiplicité des certificats de compétence, que les autorités accordent à tout venant, désireux de pratiquer ce métier, sera soumise aux délibérations de l'assemblée qui sera en même temps chargée de prendre des mesures pour protéger la corporation contre cet abus.

Un d'un important conflit.
La lutte économique qui se poursuit depuis trois mois à Pittsburgh (Penn.), entre les entrepreneurs en bâtiment et les membres de la Fraternité des charpentiers-menuisiers à leur emploi, vient de se terminer par un compromis également satisfaisant aux deux parties.

Cette bataille a commencé le premier janvier dernier par un lockout décrété par les employeurs contre le régime de l'exclusion des inorganisés d'avec les salariés et en prévision d'une demande d'augmentation de salaire de la part des ouvriers.

Les employeurs au cours du mois de mars tentèrent d'attirer à Pittsburgh, des avis publiés dans les journaux, différentes villes des Etats-Unis, des charpentiers pour remplacer les ouvriers qu'ils avaient mis en pied.

Les ouvriers répondirent à cette action par une lettre circulaire qu'ils adressèrent à toutes les organisations charpentières de l'Amérique, les mettant en garde contre l'invitation des entrepreneurs de Pittsburgh, et il paraît que cette lettre eut beaucoup plus d'effet que les avis des employeurs car bien peu d'ouvriers se sont rendus dans cette ville.

Plus de dix mille ouvriers charpentiers étaient impliqués dans ce conflit et s'étendaient dans tout le district de Pittsburgh.

Cette fin de grève met la Fraternité des charpentiers-menuisiers libre de tout conflit important à soutenir pour le moment.

Les boulangers nationaux.
L'union nationale No 2 des boulangers se réunira à deux heures de l'après-midi, samedi prochain, dans son nouveau local, 3563, rue Notre-Dame. Que tous les adhérents soient présents sans faute afin de coopérer à assurer le succès des projets de l'organisation.

Les mineurs de Crow's Nest obtiennent la journée de huit heures.

Une information de Victoria (Colombie anglaise) nous apprend que la grève de l'acier redoublait dans les charbonnières du district de Crow's Nest à la suite d'une entente conclue entre les intéressés. Un nouveau contrat a été signé par les représentants de l'union et ceux des compagnies, la journée de travail a été réduite à

NOUVEAU DANS LE SANG

Le peuple polonais entraîné par les révolutionnaires est rudement traité

LA PAIX RELIGIEUSE

VARSOVIE, 3-D'après les derniers rapports, le nombre des morts des 1er et 2 mai, s'élève à 62 y compris 10 ecclésiastiques morts à l'hôpital cette nuit.

Il y a eu environ 200 blessés. Il y a eu encore quelques petites manifestations, hier soir, mais l'on ne signale pas de morts, ni de blessés.

Pendant toute la journée, des patrouilles d'infanterie et de cavalerie, ont sillonné les rues dans lesquelles la foule se massait et critiquait ce qui regardait comme des masses sans raison d'être.

L'irritation contre les soldats est intense et les autorités civiles s'attendent à des représailles terribles contre les officiers commandant les troupes.

St-Petersbourg, 3-D'après des détails fournis par des organes officiels, les émeutes d'hier ont été réprimées avec une énergie confirmant à la fois la grande violence et la révolution semble avoir été menée dans le sang.

Un correspondant étranger dit avoir vu un cosaque s'acharner à coups de fusil sur une pauvre jeune femme tenant un bébé dans ses bras. Quand il a voulu intervenir, le cosaque l'a menacé de son fusil, mais voyant qu'il avait affaire à un étranger, il n'a pas osé le frapper et s'est enfui, laissant la femme évanouie.

Quelques minutes plus tard, la malheureuse était ramassée et conduite en prison.

Le gouverneur a reçu une lettre, où les révolutionnaires lui annoncent qu'il est désigné aux honneurs des trinitaires.

REVOLUTION POLONAISE
VARSOVIE, 3.—La situation était encore très grave à midi. Les ouvriers allaient d'atelier en atelier pour engager leurs camarades à se mettre en grève et de nouveaux conflits ont éclaté. Le corps de trente personnes tuées hier par les troupes sur la route Zelazna, ont été enterrés à la morgue, attendant leur identification. Pendant la rencontre dans la rue de Zelazna, les troupes ont frappé à coups de sabres de bayonnettes et de crosses de fusils. Un grand nombre de femmes ont la tête et les membres brisés. Plusieurs blessures sont terribles à voir.

On a vu certains des soldats entrer dans les langars des maisons et ont attaqué ceux qui s'y cachaient.

A Kalisz, Pologne, hier, pendant l'office, la congrégation commença à chanter des hymnes patriotiques. La police et les soldats pénétrèrent dans l'église et attaquèrent la foule qui riposta. Un dragon, une femme et un homme ont été tués devant l'église. Un escalier de cavalerie a dispersé la foule. Il y a eu une explosion à la station de police de Minsk hier soir et ensuite la foule a tiré sur les cosques. Ces derniers ont répondu et l'ordre a été rétabli. Il y a 75,000 grévistes à Lodz.

LA VRAIE SITUATION
ST-PETERSBOURG, 3.—Malgré les désordres de Varsovie, Lodz et Kalisz et d'autres en Pologne et malgré l'annusée déployée contre les autorités les troubles ont été bien moins formidables qu'on ne le craignait. Tous les rapports indiquent que les manifestants étaient comparativement peu nombreux. On rapporte que la presse polonaise est très exaltée.

La remise de taxes faite aux paysans par le décret impérial se monte à \$45,000,000.

SATISFACTION
De toutes les parties de l'Empire arrivent des rapports indiquant la grande satisfaction causée par la liberté de conscience accordée par le Czar et on regarde cette mesure comme le premier pas important fait dans la voie des réformes profondes.

LE TSAR SORTIRA DU PALAIS
Londres, 3.—Une dépêche de Paris au Telegraph Exchange Company, dit que le Czar assistera à une revue des troupes qui aura lieu vendredi à Czarskoe Selo. Le Czar d'après des informations précises n'aurait pas quitté le palais de Czarskoe Selo depuis le 19 janvier lorsqu'une charge de mitraille a été tirée dans sa direction pendant la cérémonie de la bénédiction des eaux sur la Néva.

TOUJOURS L'EMUTE
Varsovie, 3.—Un inconnu a tué un sergent de police sur la rue Hloza à 9 heures ce matin.

Le meurtrier s'est échappé. On craint de nouveaux désordres. Le peuple est très surexcité et l'on entend des craintes sérieuses sur les démonstrations qui auront lieu à l'issue des services célébrés dans les églises en commémoration de l'anniversaire de la proclamation de la constitution polonaise en 1791.

Il y a beaucoup de soldats dans les rues.

Lodz, 3.—Quatre hommes ce matin ont tué un policier et blessé un ecclésiastique.

Des bagarres sérieuses ont eu lieu cette nuit. Les soldats ont fait la loi sur la foule et ont tué quatre personnes, et en ont blessé plusieurs.

SHAWINIGAN
Carbure de Calcium
SEULS AGENTS
Continental Heat & Light Co. Montréal.

Ce matin, un nommé Magloire Pénin, de la Rivière des Prairies, trouvé couché sur le trottoir de la rue Saint-Dominique, en état d'ivresse absolue, a été condamné par le recorder à \$2.00 d'amende et aux frais, ou à huit jours de prison.

LA PAIX RELIGIEUSE
VARSOVIE, 3-D'après les derniers rapports, le nombre des morts des 1er et 2 mai, s'élève à 62 y compris 10 ecclésiastiques morts à l'hôpital cette nuit.

Il y a eu environ 200 blessés. Il y a eu encore quelques petites manifestations, hier soir, mais l'on ne signale pas de morts, ni de blessés.

Pendant toute la journée, des patrouilles d'infanterie et de cavalerie, ont sillonné les rues dans lesquelles la foule se massait et critiquait ce qui regardait comme des masses sans raison d'être.

L'irritation contre les soldats est intense et les autorités civiles s'attendent à des représailles terribles contre les officiers commandant les troupes.

St-Petersbourg, 3-D'après des détails fournis par des organes officiels, les émeutes d'hier ont été réprimées avec une énergie confirmant à la fois la grande violence et la révolution semble avoir été menée dans le sang.

Un correspondant étranger dit avoir vu un cosaque s'acharner à coups de fusil sur une pauvre jeune femme tenant un bébé dans ses bras. Quand il a voulu intervenir, le cosaque l'a menacé de son fusil, mais voyant qu'il avait affaire à un étranger, il n'a pas osé le frapper et s'est enfui, laissant la femme évanouie.

Quelques minutes plus tard, la malheureuse était ramassée et conduite en prison.

Le gouverneur a reçu une lettre, où les révolutionnaires lui annoncent qu'il est désigné aux honneurs des trinitaires.

REVOLUTION POLONAISE
VARSOVIE, 3.—La situation était encore très grave à midi. Les ouvriers allaient d'atelier en atelier pour engager leurs camarades à se mettre en grève et de nouveaux conflits ont éclaté. Le corps de trente personnes tuées hier par les troupes sur la route Zelazna, ont été enterrés à la morgue, attendant leur identification. Pendant la rencontre dans la rue de Zelazna, les troupes ont frappé à coups de sabres de bayonnettes et de crosses de fusils. Un grand nombre de femmes ont la tête et les membres brisés. Plusieurs blessures sont terribles à voir.

LES PROFESSEURS

Pouchet et Lancereaux de PARIS,

Lapponi, Médecin de S. S. le PAPE,

Bogoslowsky de MOSCOU, Althaus de LONDRES,

le NEW YORK Medical Journal, le Medical News, etc.

RECOMMANDENT

L'APENTA

Eau Purgative Naturelle pour le traitement systématique

de la constipation, des désordres bilieux et de l'obésité,

parce qu'elle ne produit pas de constipation subséquente.

LA PAIX RELIGIEUSE

VARSOVIE, 3-D'après les derniers rapports, le nombre des morts des 1er et 2 mai, s'élève à 62 y compris 10 ecclésiastiques morts à l'hôpital cette nuit.

Il y a eu environ 200 blessés. Il y a eu encore quelques petites manifestations, hier soir, mais l'on ne signale pas de morts, ni de blessés.

Pendant toute la journée, des patrouilles d'infanterie et de cavalerie, ont sillonné les rues dans lesquelles la foule se massait et critiquait ce qui regardait comme des masses sans raison d'être.

L'irritation contre les soldats est intense et les autorités civiles s'attendent à des représailles terribles contre les officiers commandant les troupes.

St-Petersbourg, 3-D'après des détails fournis par des organes officiels, les émeutes d'hier ont été réprimées avec une énergie confirmant à la fois la grande violence et la révolution semble avoir été menée dans le sang.

Un correspondant étranger dit avoir vu un cosaque s'acharner à coups de fusil sur une pauvre jeune femme tenant un bébé dans ses bras. Quand il a voulu intervenir, le cosaque l'a menacé de son fusil, mais voyant qu'il avait affaire à un étranger, il n'a pas osé le frapper et s'est enfui, laissant la femme évanouie.

Quelques minutes plus tard, la malheureuse était ramassée et conduite en prison.

Le gouverneur a reçu une lettre, où les révolutionnaires lui annoncent qu'il est désigné aux honneurs des trinitaires.

REVOLUTION POLONAISE
VARSOVIE, 3.—La situation était encore très grave à midi. Les ouvriers allaient d'atelier en atelier pour engager leurs camarades à se mettre en grève et de nouveaux conflits ont éclaté. Le corps de trente personnes tuées hier par les troupes sur la route Zelazna, ont été enterrés à la morgue, attendant leur identification. Pendant la rencontre dans la rue de Zelazna, les troupes ont frappé à coups de sabres de bayonnettes et de crosses de fusils. Un grand nombre de femmes ont la tête et les membres brisés. Plusieurs blessures sont terribles à voir.

On a vu certains des soldats entrer dans les langars des maisons et ont attaqué ceux qui s'y cachaient.

A Kalisz, Pologne, hier, pendant l'office, la congrégation commença à chanter des hymnes patriotiques. La police et les soldats pénétrèrent dans l'église et attaquèrent la foule qui riposta. Un dragon, une femme et un homme ont été tués devant l'église. Un escalier de cavalerie a dispersé la foule. Il y a eu une explosion à la station de police de Minsk hier soir et ensuite la foule a tiré sur les cosques. Ces derniers ont répondu et l'ordre a été rétabli. Il y a 75,000 grévistes à Lodz.

LA VRAIE SITUATION
ST-PETERSBOURG, 3.—Malgré les désordres de Varsovie, Lodz et Kalisz et d'autres en Pologne et malgré l'annusée déployée contre les autorités les troubles ont été bien moins formidables qu'on ne le craignait. Tous les rapports indiquent que les manifestants étaient comparativement peu nombreux. On rapporte que la presse polonaise est très exaltée.

La remise de taxes faite aux paysans par le décret impérial se monte à \$45,000,000.

SATISFACTION
De toutes les parties de l'Empire arrivent des rapports indiquant la grande satisfaction causée par la liberté de conscience accordée par le Czar et on regarde cette mesure comme le premier pas important fait dans la voie des réformes profondes.

LE TSAR SORTIRA DU PALAIS
Londres, 3.—Une dépêche de Paris au Telegraph Exchange Company, dit que le Czar assistera à une revue des troupes qui aura lieu vendredi à Czarskoe Selo. Le Czar d'après des informations précises n'aurait pas quitté le palais de Czarskoe Selo depuis le 19 janvier lorsqu'une charge de mitraille a été tirée dans sa direction pendant la cérémonie de la bénédiction des eaux sur la Néva.

TOUJOURS L'EMUTE
Varsovie, 3.—Un inconnu a tué un sergent de police sur la rue Hloza à 9 heures ce matin.

Le meurtrier s'est échappé. On craint de nouveaux désordres. Le peuple est très surexcité et l'on entend des craintes sérieuses sur les démonstrations qui auront lieu à l'issue des services célébrés dans les églises en commémoration de l'anniversaire de la proclamation de la constitution polonaise en 1791.

Il y a beaucoup de soldats dans les rues.

Lodz, 3.—Quatre hommes ce matin ont tué un policier et blessé un ecclésiastique.

Des bagarres sérieuses ont eu lieu cette nuit. Les soldats ont fait la loi sur la foule et ont tué quatre personnes, et en ont blessé plusieurs.

SHAWINIGAN
Carbure de Calcium
SEULS AGENTS
Continental Heat & Light Co. Montréal.

Ce matin, un nommé Magloire Pénin, de la Rivière des Prairies, trouvé couché sur le trottoir de la rue Saint-Dominique, en état d'ivresse absolue, a été condamné par le recorder à \$2.00 d'amende et aux frais, ou à huit jours de prison.

LA PAIX RELIGIEUSE
VARSOVIE, 3-D'après les derniers rapports, le nombre des morts des 1er et 2 mai, s'élève à 62 y compris 10 ecclésiastiques morts à l'hôpital cette nuit.

Il y a eu environ 200 blessés. Il y a eu encore quelques petites manifestations, hier soir, mais l'on ne signale pas de morts, ni de blessés.

Pendant toute la journée, des patrouilles d'infanterie et de cavalerie, ont sillonné les rues dans lesquelles la foule se massait et critiquait ce qui regardait comme des masses sans raison d'être.

L'irritation contre les soldats est intense et les autorités civiles s'attendent à des représailles terribles contre les officiers commandant les troupes.

St-Petersbourg, 3-D'après des détails fournis par des organes officiels, les émeutes d'hier ont été réprimées avec une énergie confirmant à la fois la grande violence et la révolution semble avoir été menée dans le sang.

COLONIAL HOUSE, Square Phillips

DEUX TABLES SPECIALES D'ETOFES A ROBES DE COULEUR

Table No 1.—3,000 verges de beau canevas Panama pure laine, dans les jolies nuances de bleu, faon, gris, rouge, vert, blanc et noir mélangé; etc. 42 pouces de largeur. Valeur régulière de \$10 la verge, pour écouler à \$6 la verge.

Table No 2.—2,000 verges de canevas pure laine, 42 pouces de largeur, bleu-vert, crème, noir, gris, faon, vert, etc. Valeur régulière 70c la verge, pour écouler à 45c la verge.

Ces deux lignes sont spécialement appropriées pour costumes-blouses.

Rayon des Articles en Argent Plaqué

Lignes spéciales qui seront offertes au-dessous du prix du manufacturier. Plaque argent extra de la meilleure qualité.

24 Plats à pudding, fini brillant, pour \$1.50 chacun.

40 paniers fantaisie pour gâteaux, régulier \$4.50, \$5.50 et \$7.50 pour \$2.25 chacun.

25 Pots à crème déssortis, porte-quilliers et sucriers recouverts, doublés en or, pour \$1.25.

30 Tables déssorties, pour \$1.75.

Verrerie

Trois tables spéciales de verre taillé de Belgique et d'Autriche, comprenant pots à crème et sucriers, porte-quilliers, jattes à marinades, jattes à marmelade, vases de toutes dimensions, porte-couteaux, bouteilles à huile, salières et poivrières, bords d'os, etc. etc. Valeur régulière \$10 la table, pour écouler à \$6 la table.

Rayon de la Porcelaine
OFFRE SPECIALE

300 échantillons de cafetières, chaudières, théières, pots à eau chaude et pots de fantaisie, prix réguliers 65c à \$1.75 pour 50c chacune. Durant deux jours seulement.

200 tasses et soucoupes en porcelaine de Limoges et anglaise; régulier 75c à \$1.75 pour 50c.

250 tasses et soucoupes, de tous styles et formes, régulier 50c à \$1.00 pour 30c.

Rayon de la Quincaillerie

1000 d'acier, pour bois et charbon, prix \$21.75 en montant.

Poêles à gaz en acier, prix \$14.00 en montant.

Filtres à eau, purifiant l'eau la plus trouble, prix \$4.00 en montant.

Glaçières, les meilleures natures, de toutes dimensions, \$7.00 en montant.

Poêles à l'huile, sans mèche, sans fumée, 2 brûleurs, \$5.00 en montant.

Toutes dimensions en stock, de 1 à 5 brûleurs.

Congélateurs doubles pour crème à la glace, congelent deux sortes de crème à la glace en même temps sans mêler les saveurs.

Congélateurs White Mountain pour crème à la glace donnent les meilleurs résultats et durent plus longtemps que toute autre marque.

Chapeaux d'Enfants

Une Nouveauté du Printemps. Dans les couleurs de brun, bleu-vert, gris et beige, ornés de soie cordée, corbe et glands de soie autour du chapeau; un article très chic qu'on ne trouve qu'à notre magasin. Prix \$1.

Casquettes d'automobile pour Dames

Faites en soie Bengaline, calottes très larges, avec écusson brodé, dans toutes les plus nouvelles nuances. Prix \$1.

GALATES, DE PAILLE POUR ENFANTS. — Nous venons d'en recevoir une grande consignment de Londres. Anglaise dans toutes les plus nouvelles formes et tailles. Prix 50c, \$1.

Le nouveau catalogue de printemps et d'été sera envoyé gratis par la poste à n'importe quelle adresse sur demande.

Attention Speciale Apportée aux Commandes par la Poste

5 Pour Cent d'Escompte au Comptant

Henry Morgan & Co., Montréal

THE TRADERS ADVERTISING CO.,

1835 Rue Notre-Dame.

GRAVURE DEVINETTE No 34—

QUELLE HEURE EST-IL ?

Réponse à la Gravure No 34

Il est : heure

Remplissez le blanc avec votre réponse et épinglez-le à l'image prêt à être envoyé à la fin du concours.

The Traders Advertising Co.,

1835 Rue Notre-Dame.

CONCOURS D'HABILETÉ

L'horloge n'est pas arrêtée, mais les aiguilles sont tombées et les petits hommes verts s'évertuent à trouver l'heure. Le garçon de cloche le sait, cependant il dit simplement: "Regardez l'horloge." C'est ce que nous voulons que vous fassiez afin de savoir si vous pouvez dire l'heure sans les aiguilles.

Remplissez le blanc avec votre réponse et épinglez-le à l'image prêt à être envoyé à la fin du concours.

The Traders Advertising Co.,

1835 Rue Notre-Dame.

GRAVURE DEVINETTE No 34—

QUELLE HEURE EST-IL ?

Réponse à la Gravure No 34

Il est : heure

Remplissez le blanc avec votre réponse et épinglez-le à l'image prêt à être envoyé à la fin du concours.

The Traders Advertising Co.,

1835 Rue Notre-Dame.

GRAVURE DEVINETTE No 34—

QUELLE HEURE EST-IL ?

Réponse à la Gravure No 34

Il est : heure

Remplissez le blanc avec votre réponse et épinglez-le à l'image prêt à être envoyé à la fin du concours.

The Traders Advertising Co.,

1835 Rue Notre-Dame.

GRAVURE DEVINETTE No 34—

QUELLE HEURE EST-IL ?

Réponse à la Gravure No 34

La Patrie

LETTRE PARLEMENTAIRE

Ottawa, 2 mai.

Demain, dans la nuit, le vote sur l'Acte d'Autonomie. Il n'est pas dû y avoir de débat, et depuis deux mois nous entendons d'interminables discours.

L'esprit de parti, poussé trop loin, a causé en cette circonstance, tout le mal.

Les conservateurs d'Ontario, mécontents de l'attitude de la province de Québec en 1896 et dans les élections subséquentes, se sont mis en tête d'appeler à la majorité protestante contre les clauses scolaires de l'Acte, de ressusciter l'agitation conduite par M. Dalton McCarthy et l'Association connue sous le nom de P. P. A. (Protective Protestant Association).

Le mouvement de McCarthy et de l'Association n'était pas un mouvement conservateur. Il était plutôt dirigé contre le cabinet de Sir John A. Macdonald, auquel M. McCarthy avait voué une implacable rancune.

C'est la première fois dans l'histoire politique de ce pays que le parti conservateur, dans le parlement de la Puissance, se met en antagonisme avec les justes revendications de la minorité catholique.

Il ne peut garder longtemps cette attitude. Elle ne représente pas, j'en ai l'assurance, l'opinion de la majorité de ceux qui ont, dans le passé, marché dans ses rangs. M. Borden me semble avoir réalisé déjà la faute qu'on lui a fait commettre.

Quelqu'un pour qui j'entretiens une sincère estime me disait tout à l'heure: "Vous insistez beaucoup sur la faiblesse dont a fait preuve le cabinet conservateur en 1896 et en 1897, en ne désavouant pas les lois et les ordonnances qui dépeuplèrent les catholiques de leurs droits. Le parti libéral n'a-t-il pas sa part de responsabilité? N'est-il pas dû insister sur l'exercice du désaveu?"

Le parti libéral a été nourri, il n'y a pas à le nier, de la théorie exagérée de l'autonomie des provinces. La possession du pouvoir est une précieuse éducation. Le parti libéral a évolué rapidement durant ces années dernières.

En 1896 et en 1897, il ne demanda pas, au moyen d'une proposition parlementaire, l'exercice du droit de désaveu. Et il porte de ce chef sa part de responsabilité.

M. Brodeur, dans le fort beau discours qu'il vient de prononcer, a affirmé avec énergie le devoir du gouvernement de la Puissance de protéger les minorités par le désaveu des lois injustes que les législatures pourraient être tentées d'adopter au détriment des minorités.

Je dis, une fois de plus, que l'un de nos défauts, l'un de nos faiblesses est de voir clair dans les situations, alors qu'il est tard. Nous nous corrigeons de ce défaut, à nos frais et dépens.

En 1896, en 1897, nous eussions dû insister sur l'exercice du droit de désaveu. Mgr Taché et d'autres le demandèrent, mais je ne crois pas commettre d'injustice en écrivant qu'ils ne mirent pas dans leur demande la vigueur et la détermination qui eussent peut-être conduit au succès. Ils comptaient sur les promesses et les engagements qu'ils avaient reçus de Sir John Thompson et d'autres membres du cabinet.

Le passé est le passé. Mgr Taché et ceux qui ont défendu avec lui les droits foulés aux pieds des catholiques, ont agi au meilleur de leur jugement. L'insuccès de leurs efforts démontre qu'en semblables matières, il importe de laisser le moins possible à l'imprévu.

Le désaveu est une arme si positive!

Depuis que je vous ai adressé ma lettre d'hier, deux représentants de la province de Québec ont pris la parole: M. Rodolphe Forget et M. Brodeur. M. Forget est conservateur. Il appartient à la haute aristocratie financière. Il est de plus marguillier de sa paroisse, qui est la mienne. Ce qui veut dire que c'est un catholique pratiquant.

L'on juge souvent d'une façon bien téméraire les hommes qui jouent sur la scène du monde les grands rôles. Rodolphe Forget n'est pas un lâchet. Mais si vous le voyiez comme moi à l'église, avec sa famille, vous ne seriez pas étonnés de son attitude en cette circonstance.

Il a parlé hier soir comme un homme d'affaires, comme un banquier, comme un Canadien, et aussi, comme un catholique. Le discours du député de Charlevoix ne couvrait qu'une page et demie du Hansard, et il dit à peu près tout ce qui pouvait être dit par quelqu'un, qui n'est pas et ne prétend pas être un homme politique.

L'agitation qui se poursuit est de nature à faire du mal à notre pays; elle est due au fanatisme des uns, à l'ignorance des autres; à la tentation de vaincre le gouvernement par des appels aux préjugés; je n'ai pas été élu pour appuyer une semblable politique; il nous faut vivre ici en paix et en harmonie; le chef du parti conservateur a commis une faute en proposant l'amendement sur lequel nous avons à voter; je ne puis le suivre; le gouvernement a fait ce qu'il a pu pour rendre justice à la minorité; les événements et l'avenir nous aideront à améliorer notre situation; c'est une excellente chose que d'avoir créé deux provinces, au lieu d'une seule, qui eût pu être un état dans l'état, etc.

Telles sont les idées que M. Forget a développées en bon anglais, avec l'aise parfaite d'un vieux troupier parlementaire.

A trois heures, est après-midi, l'hon. M. Brodeur s'est levé. Dans les derniers jours, les galeries sont restées plus désertes. Des galeries vides d'auditeurs et de gaies toilettes, c'est moins attrayant. Il y a de l'inspiration dans des galeries combles.

M. Brodeur a parlé dans une chambre remplie de députés et en face de galeries ornées d'un auditoire d'élite. Le ministre du revenu de l'Intérieur a mis à son actif l'un des discours les plus serrés, les plus logiques, les plus documentés qui aient été prononcés dans ce débat. Il n'a fait ni excuse, ni apologie. Il a affirmé le devoir du gouvernement de rendre justice, et il a prouvé le droit, le pouvoir du parlement de protéger les minorités.

Il a introduit au dossier une preuve additionnelle et neuve, dans cette discussion, des garanties données aux catholiques AVANT l'entrée des Territoires dans la Confédération.

Le Rév. M. Richot, messieurs Scott et Blache vinrent, sur invitation, à Ottawa, en 1870. Ils représentèrent le gouvernement provisoire, et étaient porteurs d'une liste des droits réclamés par la population de l'Ouest.

L'article 7 de ce document se lit ainsi:

"Que les écoles soient séparées, et que les argentés pour écoles soient divisés entre les différentes dénominations religieuses au 'pro rata' de leurs populations respectives."

Toute la législation scolaire du Manitoba et de l'Ouest, a dit avec raison M. Brodeur, a eu sa source dans les engagements pris alors et dont Sir John A. Macdonald est toujours souvenu.

Le ministre du revenu de l'Intérieur a demandé à M. Borden quelle est la portée et la signification de son amendement. S'il était adopté, les catholiques auraient-ils droit de recourir aux dispositions de l'article 93 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, ou seraient-ils laissés à la merci des législatures—auxquelles l'amendement du chef de l'opposition veut conférer des pouvoirs exclusifs?

Cette question, posée à brûle-pourpoint par M. Brodeur, a fait donner, par le chef de l'opposition, à quatre ou cinq reprises, des réponses plus évasives les unes que les autres.

Voulez-vous livrer, sans protection, sans recours, les catholiques des Territoires aux majorités qui les peupleront?

Si non, que voulez-vous?

M. Borden n'a répondu aujourd'hui qu'en se désolant, qu'il me permette de le lui dire. J'ai hâte de l'entendre demain sur ce point dont M. Brodeur a tiré un immense avantage.

Le ministre du revenu de l'Intérieur a été exposé à un feu roulant d'inter interruptions—très parlementaires du reste—par M. Borden, M. Sproule et une demi douzaine d'autres. Il a été applaudi à outrance.

Un incident agréable pour le ministère s'est produit pendant le discours de M. Brodeur.

Le nouveau ministre de l'Ouest, M. Oliver, a été présenté, comme c'est l'usage, au président. Quand au bras de Sir Wilfrid Laurier, il franchit le seuil de la Chambre, une formidable acclamation salua son entrée triomphante.

"La présence au milieu de nous de notre collègue, s'écria M. Brodeur, est la réponse aux appels, à la haine et aux passions, aux défis insolents que nous avons entendus."

Et la Chambre se reprit à applaudir, à acclamer..... jusqu'à ce que M. McLean se levât pour annoncer au pays qu'il est encore et toujours prêt à démissionner pour se battre contre quelqu'un.

—Pourquoi n'êtes-vous pas allé montrer votre vaillance dans l'Ouest? lui a répliqué M. Brodeur. C'était l'endroit désigné.

M. Brodeur a parlé ferme. Il a inspiré la confiance — créé l'enthousiasme. Sur des questions d'importance nationale, le devoir des chefs de partis est d'indiquer nettement le but vers lequel ils tendent, de dire, en un mot, ce qu'ils veulent!

La majorité ministérielle sera de 75 à 80. Plusieurs députés favorables à l'Acte d'Autonomie sont absents.

L'hon. M. Greenway est retenu au Manitoba par la grave maladie de Mlle Greenway; M. Combes est aux Etats-Unis, avec sa fille malade; M. Power, de Québec-Ouest, est en Europe; M. Logan est à l'hôpital; l'hon. M. Sutherland est retenu à son lit par une grave maladie; il en est de même pour M. German, de Welland; M. Demers, de Lévis, vient de mourir.

Les comtés de Gaspé et de Wentworth sont vacants.

Combien de députés de notre province refuseront-ils d'appuyer l'Acte d'Autonomie?

MM. McKenzie et Mann sont beaucoup ici, par le temps qui court — tous les deux.

M. Mullarkay, qui agit conjointement avec eux pour leurs affaires de Montréal et de la province de Québec, est aussi dans la capitale.

CONFERENCES AGRICOLES

Tous ceux qui suivent de près les progrès accomplis dans le champ de l'agriculture, reconnaissent que les sociétés et les cercles agricoles y ont contribué dans une large mesure, en instruisant le peuple et en le familiarisant avec les méthodes nouvelles de culture.

L'industrie laitière, dans la province de Québec, a pris en quelques années des développements merveilleux. Si nous n'occupons pas, sous ce rapport, le premier rang dans la Confédération nous arrivons bons premiers.

Les ambitieux diront que nous avons droit à la première place. Ces heureux résultats proviennent de l'émulation que les sociétés et les cercles agricoles ont créée dans toutes les paroisses. Nos habitants cultivent beaucoup mieux, ils s'efforcent de tirer profit de ce que la science, le progrès, l'expérience mettent à leur disposition. Partout l'élan est donné. La routine, qui a longtemps régné en maîtresse, est heureusement détrônée.

Les conférences qui se font périodiquement sous le patronage et la direction du ministère de l'agriculture, produisent un bien incalculable.

En prenant les moyens d'en augmenter encore si possible l'utilité et l'efficacité, l'hon. M. Tessier montre qu'il a bien à cœur nos intérêts agricoles.

Nous assistons depuis quelques années à un réveil des plus consolants, mais il est encore maints endroits où l'on semble rester indifférent aux louables efforts dont nous sommes témoins.

Les cultivateurs, les jeunes surtout, ne se rendent pas en nombre suffisant aux conférences; ils ne prennent pas part aux concours agricoles comme ils devraient le faire.

Le projet de loi du nouveau ministre de l'agriculture stimulera davantage l'ardeur des membres des cercles et des sociétés d'agriculture, les engagera à assister en corps aux conférences, etc.

Nous verrons donc bientôt, espérons-le, l'activité renaître plus intense que jamais au sein de nos populations agricoles.

Les conférences agricoles, si elles sont données par des hommes compétents, choisis avec soin, produiront d'excellents résultats. Nous ne saurions trop engager les hommes des champs à y assister.

Les connaissances qu'ils y puiseront leur seront d'un avantage sérieux.

COMMISSIONS SCOLAIRES

M. G. Langlois, M. P. P., en demandera l'abolition.

Un projet de loi à l'effet de supprimer les commissions scolaires catholiques et protestantes est actuellement en préparation et sera présenté à la législature durant la présente session. Le projet de loi, qui est préparé par M. Godfroy Langlois, comporte que les commissions scolaires cessent d'exister à la fin de l'année 1906 et qu'elles seront alors remplacées par des membres élus en même temps que les conseillers municipaux, à savoir, un membre de la dite commission par quartier.

L'échevin Carter, député de la division St-Antoine, demandera l'abolition de la commission scolaire protestante. Le fait a été porté à la connaissance de la commission scolaire protestante spécialement convoquée à cet effet. M. J. N. Greenshield, C. E., a été chargé de surveiller les événements. Bien qu'il soit connu que le projet de loi en question ait en vue l'abolition de la commission scolaire catholique, on n'en sait pas encore le texte.

LES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER ET LEURS EMPLOYES

(Dépêche spéciale.)

OTTAWA, 3.—La Cour Suprême s'est ouverte, hier matin, sous la présidence du juge en chef. La première cause entendue est celle qui lui a été soumise par le gouverneur général en conseil au sujet de la compétence du parlement fédéral à passer la loi adoptée à la dernière session, mettant fin à l'acte des chemins de fer de 1903, et décrétant qu'aucun arrangement conclu par une compagnie avec ses employés enlèvera à la compagnie toute responsabilité pour dommages personnels résultant d'accidents.

Il avait été entendu que la constitutionnalité de cette loi serait soumise à la Cour Suprême. M. Newcombe représentait la Puissance, M. Ritchie, la province de Québec, M. Lennox, les compagnies, et M. Cassels, le Grand-Tronc.

Les détectives Vincent et Gallagher, ont arrêté Philip Furlong, charretier la rue Aqueduc, sous l'accusation d'avoir volé trois robes de chambre appartenant à M. Patrick McCaffey. Le vol aurait été commis en janvier dernier. Une enquête a été faite au sujet du vol.

L'HON. M. OLIVER A ST-ALBERT

Une grande démonstration

Notre correspondant à Edmonton, nous écrit ce qui suit:

"Le nouveau ministre de l'Intérieur l'hon. Frank Oliver, a été reçu par acclamation hier. C'est une récompense bien méritée pour les services qu'il a rendus à son district durant 22 ans, soit à Regina, soit à Ottawa depuis 1896.

"Cet événement démontre de plus que la population de l'Ouest est satisfaite du bill d'autonomie, actuellement devant la Chambre des Communes.

"Le ministre de l'Intérieur a reçu une véritable ovation dans toutes les parties du district pendant les quinze jours de sa campagne électorale.

"A Saint-Albert, la capitale catholique et française de l'Ouest, où M. Oliver est allé la semaine dernière, on lui a fait une réception d'un caractère tout spécial.

"Vingt-cinq à trente voitures portant les principaux citoyens de la ville et des environs sont venues à sa rencontre, à quatre milles de distance de la ville.

"Dans la première voiture étaient le maire A. C. Hébert et le conseiller L. Boudreau; la seconde contenait le Rev. Père Merer, curé de la paroisse, et les Révérends Messieurs Ladey et Beaudry, représentant Mgr Légal et l'opinion catholique de notre pays, mais venant des voitures des plus influents parmi les Canadiens-français, anglais et métis.

"C'est bien la première fois que la voiture de l'évêché va au devant d'un ministre, pour l'honneur d'une façon toute particulière.

"C'est là une leçon dont devraient profiter certains journaux de Québec, qui sous prétexte de défendre les catholiques de l'Ouest, accusent le premier ministre d'être un traître, de sacrifier nos droits, etc. Sont-ils mieux informés que le clergé et les catholiques des Territoires?"

"Nous ne leur avons pas demandé de nous défendre. S'ils veulent nous rendre service, qu'ils se taisent, tant qu'ils n'auront pas étudié notre histoire et ne se seront pas rendus compte de notre position dans ce pays.

"Le nouveau ministre de l'Intérieur a été élu, non seulement pour ses mérites personnels, mais encore en raison de la satisfaction donnée par la politique du Gouvernement sur la question scolaire."

DEBAT INTERESSANT

(Correspondance spéciale.)

OTTAWA, 3.—Mercredi prochain, dans le sous-sol de l'église du Sacré-Cœur, le cercle des débats français de l'Université d'Ottawa aura une très intéressante discussion.

Le sujet sera: "Les Canadiens-français, doivent-ils s'implanter dans l'Ouest?"

Les juges seront M. l'abbé Brunet, secrétaire de Mgr Duhamel, l'honorable M. J. I. Tarte, et M. J. U. Vincent avocat, d'Ottawa.

UNE NAIN

Montréal aura bientôt la visite de la plus petite femme du monde, Mlle Corita Shay, c'est son nom, est âgée de 21 ans. Elle mesure 30 pouces de hauteur et pèse 39 livres, soit, en résumé, une petite personne au ponce. Elle sera à Montréal au commencement de la semaine prochaine, au No 210 rue St-Laurent.

NOUVELLES DU GOLFE

Plusieurs vaisseaux signalés

L'Islet, Clair, vent d'ouest.

Rivière du Loup, Clair, vent d'ouest.

Pointe au Père, Clair, vent d'ouest.

Le "Dominion" monte.

Rivière Martin, Clair, vent nord-ouest.

Pointe de la Renommée, Clair, vent nord-ouest.

Cap Breton, Clair, vent nord.

Beauport, Clair, vent nord-ouest.

Mulgrave, Clair, beaucoup de glace.

Amherst, Clair, vent nord-ouest. Pas de glace.

Low Point, Clair, vent nord-ouest.

Beaucoup de glace. Le "Montcalm" et le "Cap Breton" montent.

Cap-Roy, Clair, vent nord-ouest. Quatre steamers en vue au sud-ouest d'Islet.

Cap Race, Clair, vent nord-ouest. Pas de glace.

Fondée espère:

Les parents d'une jeune fille qui va se marier croient que l'été prochain, pour éviter les frais de mariage, ils ont décidé de faire de la mariée et à assister aux fêtes de la journée.

Quelle n'est pas la stupéfaction de ces derniers en lisant le programme: "Assistez le dimanche, on pourra donner un coup d'œil aux 'cervaux' de famille".

Le Remède le plus sûr est
Allen's Lung Balsam
(BAUME D'ALLEN)
Il ne manque jamais de guérir un RHUME ORDINAIRE, un GROS RHUME et toutes les MALADIES DES BRONCHES.
Grandes bouteilles, \$1.00
Petites bouteilles, 50c.
Petites du grand d'essai, 25c.
APPUYEZ SUR TOUT CEUX QUI L'ONT DÉJÀ

Compatriotes, Procurez-vous
l'Oeuvre Inédite

LAURIER ET SON TEMPS

C'est une histoire complète de la vie du
Premier Ministre du Canada par

l'Honorable Sénateur L. O. David.

Cet ouvrage de 160 pages est enrichi
de belles et nombreuses illustrations.



WILFRID LAURIER

A Québec, à Ottawa, Chef du parti libéral, Dans le cabinet Mackenzie, Laurier homme d'Etat, Son plus grand Discours, Laurier et les écoles du Manitoba, Laurier et les écoles du Nord-Ouest, Laurier et la guerre du Transvaal, Laurier en Angleterre et en France, Le caractère de Laurier, Laurier intime, Etc., Etc., Etc.

C'est la seule œuvre du genre qui ait jamais été publiée au Canada, et elle est la plus intéressante et la plus complète qui ait été écrite sur la vie d'un homme public de l'envergure de notre distingué compatriote.

Au point de vue typographique le travail est parfait, et les couleurs et illustrations sont tout ce qu'il y a de plus riche et du plus bel effet.

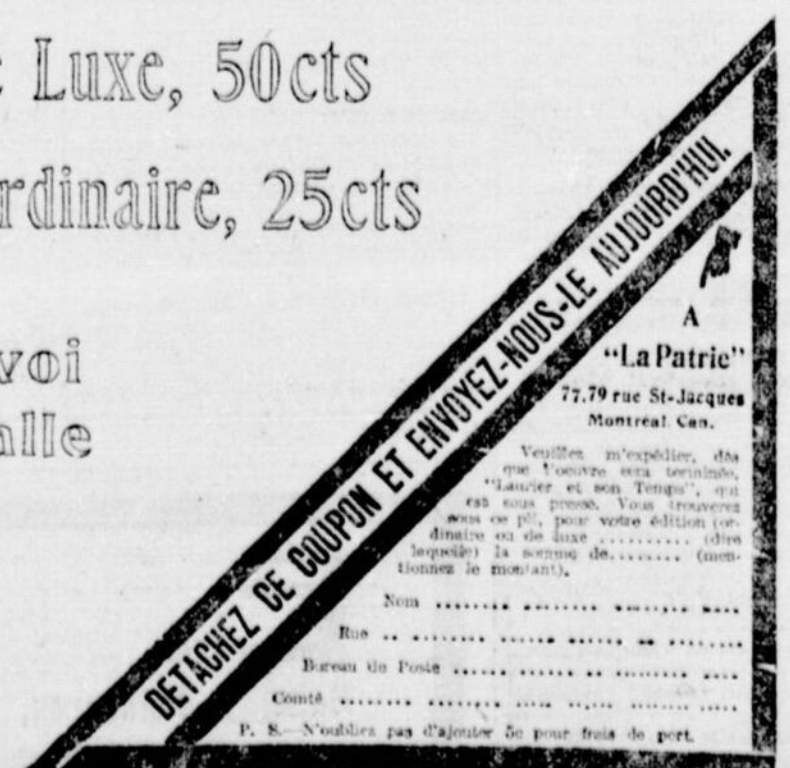
N'oubliez pas que l'édition en est limitée et que vous devrez vous hâter de nous donner votre commande. C'est un véritable cadeau que "La Patrie" vous offre, profitez-en.

"Laurier et son Temps" sera en vente lundi. Nous expédierons ce jour-là toutes les commandes que nous avons reçues.

Edition de Luxe, 50cts

Edition Ordinaire, 25cts

Pour Envoi
par la Malle
Veuillez
Ajouter
5 cts.



The Star-Murphy Company Limited

Mercredi, 3 Mai 1905.



Notre étage des costumes et manteaux à tous jours quelque nouvelle attraction pour attirer l'attention. Avec notre bureau de renseignements si intimement en relation avec Paris, Londres et New-York, il est impossible qu'il en soit autrement. La dernière nouveauté et unique en son genre — une jupe avec jarretelles en soie taffeta, à plis accordéon, froncée aux hanches, pour porter avec une blouse. L'effet n'est pas seulement gracieux et agréable, mais il y a un cachet de confort et de commodité dans cette innovation.

MANTEAUX AJUSTES, à \$10.00 chacun.

Nous venons de mettre en stock un lot de manteaux ajustés pour Dames, consistant en trois différents styles — deux sont doublés en soie — furent taillés à notre commande spéciale d'après le style des modèles importés de \$24.00. Notre prix jeudi sera de \$10.00 chacun.

JUPONS EN SOIE à \$5.00.

Une ligne de jupons en soie de très bonne qualité, très joliment confectionnés avec 2 franges, 6 plis et une ruche de 1 1/2 pouce, pour Dames. Ils sont dans toutes les couleurs, y compris le noir. Prix, \$5.00 chacun.

BAS EN CACHEMIRE NOIR, 19c la paire.

Notre Rayon de la Bonneterie dans l'Annexe, fait cette offre pour jeudi : 480 paires de bas en cachemire noir, à côtes et uni, pieds sans couture et de belle forme, talons et bouts doublés, pour Dames; seraient considérés comme une bonne valeur à 25c la paire. Le prix de jeudi sera de 19c la paire.

SAVON WITCH HAZEL, 15c la douz.

Notre Rayon des Articles de Toilette, en arrière du rez-de-chaussée, a cette petite attraction pour jeudi : 1 douz. de morceaux de savon Witch Hazel — vous savez la sorte — ordinairement vendue à 25c la douz. Jeudi, 15c la douz.

Ce magasin ferme tous les jours à 5.30 p.m.

The Star-Murphy Company Limited



GANTS PERRIN

Les Gants de Soie Noire "Perrin" sont préparés par un procédé spécial, qui donne au cuir cet aspect velouté, cette souplesse et cette nuance noire incomparable.

Ils ont aussi une qualité exceptionnelle de coupe, de durée, que l'on trouve dans tous les GANTS PERRIN

3-12 mai



Mariages de mai.

On annonce pour le 16 courant, à la chapelle du Sacre-Coeur, église St-Jacques, le mariage de M. Oscar Lemire, secrétaire du département des licences et revenus à l'hôtel de ville, à Mlle Graciele Mayer, fille de feu L. Mayer.

— Nous apprenons que M. Joseph Tremblay, du "Nationaliste", épouse, mardi prochain, Mlle Osea Tremblay, de cette ville. Le mariage sera célébré à la chapelle du Sacre-Coeur, de l'église Notre-Dame.

— On annonce pour le 15 mai prochain, le mariage de Mlle Hélène Hébert, fille de M. J. Hébert, marchand tailleur de Windsor Mills, avec M. Ulric F. Dubreuil, fils aîné de M. Ulric Dubreuil, marchand tailleur de Montréal, et au service du Grand-Trou, à Windsor Mills, Qué.

— Lundi, le 8 mai prochain, aura lieu à l'église du Sacre-Coeur, à 7 h 15 du matin, le mariage de J. J. Hébert (général, assistant) avec Mlle Hélène Hébert, avec Mlle Hélène St-Pierre, fille de feu Amable St-Pierre, autrefois de Trois-Pistoles.

— Le mariage du docteur H. D. Brasseur, de Roberval, fils de M. Jos. Brasseur, marchand, à Mlle Marie-Blanche Vallée, fille de M. A. Vallée, un Québec, ingénieur et directeur des chemins de fer de la province.

Benoit-Doucet.

Hier matin, à l'église St-Louis de France, avait lieu le mariage de Mlle Hélène, fille cadette de M. Charles Benoit, député greffier de la Couronne, à M. Charles Doucet, de la maison Melny, fils de M. Charles Doucet, du C. P. R.

Immédiatement après la cérémonie religieuse, l'heureux couple est parti pour un voyage à Ottawa.

Lapierre-Turgeon.

Ce matin, M. Edouard Turgeon conduisant à l'autel Mlle Alexandra Lapierre. Un grand nombre de parents et d'amis assistaient à la bénédiction nuptiale, qui fut donnée par le Rev. M. Richard, à la paroisse du Sacre-Coeur, de la paroisse St-Jacques.

Un joli programme musical fut exécuté par quelques amis des nouveaux époux. Un "Pater Noster", de Niedermeyer, fut rendu avec succès par M. D. Lortie, après l'Evangile, M. J. P. P. Béché chanta avec succès le "Deus salve Mariam" de Tremblay, et à l'offertoire, M. Alphonse Langlois, chanta un "O salutaris" de Mozart. Mlle Alméras tenait l'orgue.

Après la messe, le déjeuner fut servi à la demeure de M. Zéphir Lapierre, rue Demontigny.

Aux plages d'eau.

M. le notaire C. E. G. Lesage et sa famille passeront l'été à la Pointe aux Trembles.

M. et Mme Mlle Labbé sont rendus à leur villa de Beauport.

M. et Mme E. C. Pratt et famille de la rue Sherbrooke passeront l'été à Beauport.

M. et Mme Clouston passeront l'été à la Pointe Claire.

De retour.

M. et Mme Dubois sont de retour.

M. et Mme Clouston passeront l'été à la Pointe Claire.

M. et Mme Clouston passeront l'été à la Pointe Claire.

M. et Mme Clouston passeront l'été à la Pointe Claire.

M. et Mme Clouston passeront l'été à la Pointe Claire.

M. et Mme Clouston passeront l'été à la Pointe Claire.

M. et Mme Clouston passeront l'été à la Pointe Claire.

M. et Mme Clouston passeront l'été à la Pointe Claire.

M. et Mme Clouston passeront l'été à la Pointe Claire.

M. et Mme Clouston passeront l'été à la Pointe Claire.

M. et Mme Clouston passeront l'été à la Pointe Claire.

tour d'un joli voyage à Boston.

— M. et Mme Emile Joseph, de la rue Cherrier, sont revenus hier d'un voyage à New-York et Atlantic City.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme Guy Boyer sont de retour d'un voyage en Europe.

En voyage.

— M. Eugène Bastien est parti dimanche soir pour les côtes du Pacifique.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

— M. et Mme J. B. Vallée sont de retour d'un long voyage en Europe.

Le Canada pour les Canadiens

Hunyadi Janos POUR LA CONSTIPATION

Parce que c'est la meilleure Eau Minérale Laxative Naturelle. Sa renommée depuis plus d'un quart de siècle repose sur la base solide du fait que les principaux médecins de l'Est de l'Ontario jusqu'à l'ouest de la Colombie Anglaise la recommandent tous les jours. Un demi verre trois fois par jour en se levant procure un soulagement sûr, doux et rapide.

Le gouvernement garde le silence et ajourne la clause.

Le conseil législatif a repris ses séances aujourd'hui. Quelques bills ont été votés en première lecture.

DINER C&E L'ORATEUR

Le soir l'orateur a donné un dîner à un certain nombre d'invités. Les autres invitations sont lancées pour jeudi.

COMITE DES CHEMINS DE FER

Le bill du chemin de fer de Longueuil est adopté. M. M. Perreault a essayé d'amener une clause du bill, de manière à forcer la Compagnie à obtenir la permission des municipalités avant de poser ses rails dans leurs limites, mais l'amendement est rejeté.

COMITE DES BILLS PRIVES

A 8.20 hrs. M. Alexandre Taschereau, président du comité des bills privés, ouvre la séance.

Bill No 65, constituant en corporation "The Quebec Union Life Insurance Company". Le préambule et la clause première de ce bill ont été adoptés, on continue la discussion du bill.

Après lecture de la clause deuxième, M. A. C. Maxton se lève et, au nom de plusieurs compagnies d'assurance, entre autres de la Metropolitan Life Insurance Co., de la Sun Life Ins. Co., New-York Life, etc., s'oppose à ce que la dite compagnie, "The Quebec Union Life Insurance", soit incorporée, à moins qu'elle ne fasse un dépôt en conformité avec la loi fédérale en matière d'assurance.

L'hon. M. McCorrill demande alors à ce que le comité s'ajourne, le gouvernement désirant prendre une position quant à ces compagnies d'assurance qui en veut faire incorporer sans qu'elles soient obligées de faire un dépôt.

La reprise M. Ernest Roy, de Montmagny, — après que le comité a décidé qu'une compagnie d'assurance peut s'occuper de plusieurs branches d'assurance — propose que chaque fonds de garantie d'une branche d'assurance ne soit pas confondu avec les fonds de garantie des autres branches de la même compagnie. Adopté sur division. La clause deux telle qu'amendée est adoptée.

Les clauses 3, 4, 5 sont adoptées. En amendement à la clause 6, il est proposé par le Dr Lacombe que le capital payé de la compagnie, avant qu'elle commence à faire des affaires et être ses directeurs, soit de \$25,000 au lieu de \$10,000.

L'hon. M. McCorrill dit qu'il a demandé d'une foule d'hommes d'affaires de la province, le gouvernement croit ne devoir incorporer que des compagnies d'assurance ayant au moins un capital de \$25,000.

Toutes les clauses sont adoptées jusqu'à la seizième.

N'EMPLOYEZ PAS D'HUILE INFÉRIEURE

Pour vos machines à coudre, bicyclettes et pour toutes autres choses exigeant une huile de première qualité, la meilleure est la meilleure marché à la fin. La véritable huile, Singer ne peut être obtenue qu'aux magasins Singer.

Voyez l'huile rouge, 1427 rue Sainte-Catherine, 1908, Notre-Dame, 2437 rue Sainte-Catherine 2327 rue Notre-Dame.

LES CANONS DE DOUZE POUCES SERAIENT DÉPLORABLES SUR L'Océan ET LA "VENGEANCE".

LONDRES, 3. — Le "Daily Graphic" est, à ce jour, en charge dans ses attaques contre l'artillerie de la marine anglaise et dit que de Hong Kong on annonce que les canons de 12 pouces de "l'Océan" et de la "Vengeance" devront être remplacés le plus tôt possible. Le "Daily Graphic" donne également une liste de 13 cuirassés de première classe qui tous ont un ou plusieurs canons en mauvais état.

Le "Daily Graphic" assure que l'armée anglaise sait très bien ce qui en est depuis six mois que les journaux étrangers sont renseignés à ce sujet depuis plus de six semaines et que, cependant, malgré tout, aucune somme n'a été prévue dans le budget de la marine pour remplacer les canons en mauvais état.

AUX TROIS-RIVIERES

(Correspondance régulière)

TROIS-RIVIERES, 3. — La profession religieuse de quatre frères français, a eu lieu dimanche dernier, à quatre heures, à la chapelle de la paroisse.

— Contrairement à ce qu'on a prétendu, un inspecteur du gouvernement a visité récemment notre séminaire, et les moyens de sauvetage en cas d'incendie ont été reconnus amplement suffisants.

— Nous apprenons avec regret le décès de M. Narcisse Lasonde, mort après plusieurs semaines de maladie.

Le regrette défunt était bien connu, et universellement estimé. Il était le père de M. Philippe Lasonde, de Drollet et Lasonde.

Nous prions la famille d'accepter nos plus sincères sympathies.

— Les exercices du mois de Marie, commencés dimanche soir à la Cathédrale, se continuent la semaine à l'église paroissiale. Ces exercices sont suivis par un grand nombre de fidèles et le chant exécuté par un chœur de jeunes filles, est très remarquable.

LA CIE S. CARSLLEY, Limitée

LES PLUS NOUVELLES MODES DE MANTEAUX ET COSUMES DE PRINTEMPS, POUR DAMES

LES PLUS NOUVELLES IDEES ECLOSES, SOIT ICI, SOIT A L'ETRANGER SONT REPRÉSENTÉES TOUT D'ABORD CHEZ CARSLLEY. MALGRE LES SUPERBES STOCKS QUI ONT FAIT L'ADMIRATION DES DAMES DE MONTRÉAL DURANT DES MOIS, NOUS RECHERCHONS ENCORE DES NOUVEAUTES ET NOUS LES PRÉSENTONS TOUS LES JOURS A NOTRE PUBLIC. A PRÉSENT, NOUS AVONS LA PLUS CHIC COLLECTION DES PLUS NOUVEAUX ET DES PLUS ÉLEGANTS MANTEAUX QUI EXISTENT.

UN MANTEAU AMÉLIE, en beau drap Box, manche champagne, des français avec empiècement, boutons de corse-bonne, manches amples, poignets droits, revers enroulés, boutons de corse-bonne. Belle doublure en soie blanche. Un vêtement très distingué. Spécial \$17.50

UN MANTEAU DE LONGUEUR TROIS-QUARTS, en beau drap Vénitien, dos et devant à plis de 1/2 pouce. Empiècement et manches amples d'appliqués de dentelle noire, de boutons et de boutons, ruban corse-bonne, entièrement soie. Spécial \$26.65

UN ÉLEGANT ET NOUVEAU COSTUME DE PRINTEMPS, en drap de Vénitien noir et blanc, manches amples, boutons de corse-bonne, poignets droits, revers enroulés. Nouveaux boutons amples. Éléments jupe plissée. Tailleur et couturier à la perfection. Spécial \$13.20

IMPORTANTE PRESENTATION D'ETOFFES A ROBES D'ETE

Les plus Élégants Effets de la Saison à Bas Prix.

CE SOIR, NOUS ANNONÇONS UN ETALAGE SPECIAL DES TISSUS LES PLUS POPULAIRES DE LA SAISON. MARQUES A DES PRIX EXTRAORDINAIREMENT GÉNÉREUX. CE SONT DES TISSUS ABSOLUMENT EXCLUSIFS, CHOISIS PERSONNELLEMENT PAR NOTRE REPRÉSENTANT ET CONSTITUANT LES PLUS BELS PRODUITS DE LA SAISON. CES TISSUS SONT POUR ROBES D'APRÈS-MIDI ET DE SOIRÉE, UN GRAND NOMBRE FERONT DE CHICS COSTUMES DE SORTIE. LES ITEMS SUIVANTS DONNERONT UNE IDEE DU CARACTERE DE CES ETOFFES ET DES PRIX.

NOUVEAU MOIRAI ORIENTAL, tissu pure laine, fond pâle avec jolie petite carreaux et étoile en rose brodé. Dans les plus nouvelles nuances de bleuâtre, vert pâle et gris pâle. Valant au moins \$1.50. Jeudi \$0.99

NOUVEAU DRAP ROUAUX, pure laine, fin crêpe. D'un effet très distingué. Beau ensemble, vert moyen, bleu-marin, fond pâle, bleu-marin, etc. Broché, 40 paires de 2 1/2 verges de largeur. Spécial, jeudi \$54c

BALEINE CHIFFON, tissu de soie et laine, effet de dentelle dans toutes les parties. Importation spéciale. Spécial \$75c

NOUVEAU CHAÎR FRANÇAIS, effet de dentelle dans toutes les parties. Importation spéciale. Spécial \$50c

BALEINE CHIFFON, tissu de soie et laine, effet de dentelle dans toutes les parties. Importation spéciale. Spécial \$75c

LA CIE S. CARSLLEY, Limitée

1765 à 1785 Notre-Dame 184 à 194 St-Jacques

JOUEZ DANGEREUX

UN GÂMIN BLESSE SON CAMARADE AVEC UNE CARABINE

Louis Granger et un jeune Vaillancourt, deux jeunes gens de 13 à 14 ans, qui, jusqu'au 1er mai demeurèrent rue Waverley, dans Montréal-Amère, mais dont les parents ont déménagé depuis, ont entrepris hier après-midi, une expédition pour la carabine. Amis, chacun d'eux, carabine Flaubert, calibre 22.

— Notre conseil de ville vient de nommer comme évaluateurs, pour l'année courante, MM. Jean Baptiste Froment, J. Arthur Guilbault et J. Arsène Charland.

L'épouse de M. J. Breton, marchand de cette ville, vient de donner naissance à une fille et un garçon. La première reçut, en baptême, les noms de Marie-Gilberte-Juliette, et fut pour parrain et marraine M. Camille Bonin et Mlle Elizabeth Bonin, oncle et tante de l'enfant, et la seconde reçut au baptême, les noms de Joseph-Philibert-Bonnie, et fut pour parrain et marraine, M. Hormidas Asselin, et son épouse.

— La séance dramatique donnée hier soir, par le "Cl. des Dramatiques de Joliette", a été très bon succès, et nous en réitérons les auteurs.

Des Fac-Similés des Pianos du Concours de "La Patrie" peuvent être obtenus chez

LEACH

2440 Rue Ste-Catherine (Entre Stanley & Drummond)

Vendus au comptant ou à \$7. par mois.

Echanges Effectués.

MAGASIN OUVERT LE SOIR.

Le Traitement de Dr Weaver.

LE SIROP DE WEAVER POUR LES HUMEURS, ERUPTIONS DE LA PEAU, ENFLURES SORFULEUSES, ETC.

LE CÉRAT DE WEAVER NETTOIE LA PEAU ÉMOLLIT LE TOUT

Combinés, ces médicaments agissent puissamment sur le système et extirpent complètement le Poison du sang. Davis & Lawrence Co., Ltd., Montréal

LEGISLATURE PROVINCIALE

M. PERREAULT SOULEVE UNE FOULE DE QUESTIONS INTERESSANTES — UN DEBAT ANIMÉ

(De notre envoyé spécial.)

QUÉBEC, 2. — L'orateur prend le fauteuil à 3.10 heures. Il y a peu de députés en Chambre, et ceux qui y sont s'occupent guère de ce qui se passe.

Quelques projets de loi sont présentés sans explication.

La résolution 1 du budget est lue en troisième lecture.

LES CONFÉRENCES AGRICOLES

A la motion pour deuxième lecture du bill amendé la loi concernant les écoles agricoles, M. Gouin fait signe au ministre de l'Agriculture de se lever, et celui-ci explique que le but de l'amendement est d'obliger les écoles agricoles à tenir une grande assemblée générale par année afin de donner aux conférences occasion de donner leurs conseils devant un auditoire raisonnant.

Ce projet de loi est demandé par le conseil de l'Agriculture.

M. PREVOST voit deux raisons au défaut d'auditoires pour les conférences, d'abord le manque d'annonces suffisantes, et ensuite l'endroit où se donnent ordinairement ces conférences. Il faut aller secouer l'indifférence du cultivateur presque chez lui. Il croit qu'avant d'envoyer un conférencier quelque part, l'on devrait consulter le représentant du territoire intéressé.

M. TESSIER, des Trois-Rivières, appuie l'opinion de M. Prevost. Et le bill est adopté en deuxième lecture.

LES DENTISTES

M. Godfroy Langlois fait son début sur les dents. Il demande que l'on donne aux dentistes le droit d'appeler aux tribunaux de la décision des assemblées générales. Il cite le cas de quatre dentistes de Montréal, accusés par le président général de l'association, et qui vont être jugés par lui, pour démontrer le danger de la loi actuelle.

Le premier ministre suggère le renvoi du bill au comité de législation, afin d'entendre les parties s'il y a lieu. M. Langlois proteste, mais M. Taschereau dit que certains dentistes s'opposent au bill, et il est renvoyé au comité de législation avec promesse par M. Gouin qu'on ne lui fera pas de cruautés.

AVIS DE MOTIONS-INTERPELLATIONS

On arrive aux avis de motions données par M. Perreault. Le député de Chambly demande d'abord qu'on lui montre l'opinion adressée par Boninot à l'hon. J. E. Robidoux, secrétaire de la province, sur la délimitation des pouvoirs de l'exécutif en dehors de l'autorisation de la législature.

M. Perreault prétend que M. Mochin, assistant trésorier, veut lui cacher cette opinion, et il lui réclame avec autant plus d'énergie, alléguant jusqu'à suggérer que l'on coupe la tête au sous-ministre s'il le fait.

L'hon. M. Gouin répond qu'on lui donnera le document en question, mais qu'il y a des jugements du Conseil Privé qui valent encore mieux que l'opinion de M. Boninot, et que ces jugements sont connus.

L'hon. M. Leblanc reproche à M. Perreault d'attaquer sans raison un employé public modèle comme M. Mo-

chin, et à M. Gouin de ne pas le défendre.

L'hon. M. McCorrill rend hommage à M. Mochin, et dit à M. Perreault que la procédure à suivre est d'attaquer les ministres et non les employés.

Finalement la motion est votée après que M. Perreault a fait remarquer qu'il se donne enfin le document qu'il demande c'est parce qu'il aura parlé plus fort cette fois.

LE FONDS DE BATISSE ET DES JURÉS

M. Perreault demande ensuite la production du rapport du sécrétaire du district de Montréal sur l'application des sommes provenant du fonds des batisses et des jurés dans le district lors de la construction ou l'agrandissement du palais de justice actuel.

M. Perreault prétend que Montréal paye beaucoup plus au fonds

DES BATISSES ET DES JURÉS

que n'importe quel autre district dans la province et il voudrait que l'on remédie à cela.

L'hon. M. Leblanc ajoute que la question est très sérieuse et très importante pour les comités intéressés, et que le devoir du gouvernement est de trouver moyen d'établir une répartition plus équitable.

L'hon. M. Gouin répond qu'il ne faut pas faire de questions de clochers avec de pareils sujets; que ce n'est pas cette façon de discuter les affaires publiques qui avance les intérêts de la province, et que Montréal sera traité avec justice comme toutes les autres parties de la province. Seulement il doit déclarer qu'il n'a jamais entendu de plaintes dans le sens de celles portées par M. Perreault.

PARLEMENT FEDERAL

L'HON. M. BRODEUR CONTINUE LE DEBAT SUR LE BILLO D'AUTONOMIE. SON DISCOURS EST TRÈS APPLAUDI. M. MACDONELL ET PLUSIEURS AUTRES DÉPUTÉS ADRESSENT LA PAROLE. LE VOTE AU JOURD'HUI.

(Correspondance spéciale)

OTTAWA, 2. — L'honorable Brodeur, ministre du Revenu de l'Intérieur, au commencement de son discours, et après-midi, a exprimé sa satisfaction sur la manière dont la discussion a été faite sur le bill d'autonomie. Les attaques contre certains députés ont quelques fois été rudes, dit-il, mais dans chaque cas l'on a conservé la dignité que l'on doit observer dans toute discussion au Parlement.

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Pendant que parlait l'honorable M. Brodeur, l'entrée du nouveau ministre de l'Intérieur, a soulevé les applaudissements de tous les partisans du gouvernement. L'honorable Oliver a tenu



L'HON. M. BRODEUR, ministre du Revenu de l'Intérieur.

à prendre son siège aussitôt à son arrivée à Ottawa. Il a été présenté à la Chambre par Sir Wilfrid Laurier et M. John H. Lacombe, député de Saskatchewan.

L'HON. L. P. BRODEUR

L'orateur a passé rapidement sur le contenu des provinces. Il a exprimé sa satisfaction sur la manière dont la discussion a été faite sur le bill d'autonomie. Les attaques contre certains députés ont quelques fois été rudes, dit-il, mais dans chaque cas l'on a conservé la dignité que l'on doit observer dans toute discussion au Parlement.

Le Canada n'avait pas encore l'autorité sur ses vastes terres, mais il l'aurait tout de même des personnes qui y établissent l'ordre. Les colons s'étaient soulevés pour leur liberté, de voler et de parler comme ils croyaient avoir le droit. Lord Grenville, secrétaire pour les colonies au nom du gouvernement impérial Sir John Young au nom du gouvernement canadien, proclamaient solennellement, pour honorer les troubles, que tous les droits dont jouissaient les colons jusqu'à ce jour seraient

MAINTENUS ET RESPECTÉS

M. Taché représentait, avec lord

PSURE PALE ET DENOTANT L'INQUIETUDE

a P hysionomie reflète l'état du corps.

l'ulte Douleoureuse pour la Sante

Il est impossible de travailler ou de se lever convenablement si l'on n'a pas une réserve de vigueur, si le sang n'est pas nourri, si l'on n'a pas l'approvisionnement d'énergie nerveuse.

La vie d'un homme a souvent été compromise par la faiblesse de la force musculaire quand on peut trouver la force et rapidement avec Ferrézine. Ce tonique nutritif est garanti renforce, sous les hommes, femmes et enfants. Les organes faibles acquièrent une nouvelle force, l'énergie est produite, il se fait des muscles et de la chair, la couleur de la santé est restaurée et la santé s'agit doucement sous l'impulsion de la nouvelle vie qui reçoit.

Le succès remporté contre la débilité et la faiblesse chez les gens de nombreuses nations fait que Ferrézine occupe une place sans rivale comme le plus grand des remèdes reconstituants. Lisez le témoignage de M. Jno. Carter, 421 rue King Ouest, Toronto, qui dit :

"Après une grave attaque de grippe ma santé était presque délabrée, je souffrais constamment de nervosité et de dyspepsie. La nuit je m'éveillais en proie à de terribles palpitations et douleurs au cœur. Le travail devenait une grosse tâche. A dix heures du matin j'étais si fatigué que je n'étais capable de ne pas travailler une minute de plus."

Survint alors une grosse attaque de rhumatisme qui m'obligea à m'allier, je pouvais à peine lever un poids d'une livre, et me redresser ou me pencher était impossible. Mon pharmacien me recommanda Ferrézine et il savait ce qu'il disait, car ce remède reconstitua mes forces, me donna un bon appétit, le sang était meilleur et j'avais une nouvelle énergie nerveuse. Le rhumatisme disparut, de plus plus, je me sens frais et vigoureux et je puis travailler dix heures par jour. Ferrézine a accompli tout cela."

Vous serez rattrapé, tonifié et ramené, pour l'avenir avec Ferrézine. Avec le véritable en boîtes de 50c ou six pour \$2.50, chez tous les marchands ou N. C. Polson and Co., Hartford Conn., E. U. A. ou -Ingston, Ont.

Strathcona, le gouvernement dans les négociations qui furent conduites avec les colons. Ces derniers envoyèrent au gouvernement leur pétition de droit dans l'article 7 duquel étaient spécifiés les droits dont ils exigeaient le respect et parmi cette énumération on lit : "qu'il devrait y avoir des écoles comme dans la province de Québec."

Enfin de plus clair donc que le pacte qui a toujours existé et qui garantissait aux catholiques et canadiens-français des Territoires leurs écoles catholiques et françaises. Sir John Young écrivait à lord Grenville que les négociations étaient terminées à la satisfaction générale. Lord Grenville répondit par ses félicitations. M. Taché déclara au nom du gouvernement de Sir John Macdonald qu'il représentait, qu'il était entendu que les demandes des colons étaient accordées.

Le Dr Sproule—Quelle pétition de droit était-ce ?

M. Brodeur—La quatrième.

Le docteur—Justement celle dont on met l'authenticité en doute.

M. Brodeur—Fait-il douter de la parole d'un homme comme lord Strathcona, qui déclara devant le parlement en 1856 que quoiqu'il n'avait pas été beaucoup question des écoles, il n'en était pas moins entendu que les demandes des colons à ce sujet avaient été accordées.

Fait-il douter de la parole du représentant de Sir John, Mgr Taché ?

Le docteur—Quels privilèges avaient-ils là-dessus, à cette époque, dont ils ont complètement privés aujourd'hui ?

M. Brodeur—Le ne dis pas qu'ils ne sont absolument privés.

Le docteur—Ils n'avaient aucun droit, il était difficile de les leur ravir.

L'orateur affirme de nouveau que le pacte existe. Voudrait-on que le gouvernement actuel le révoque, le méprise ? Le gouvernement offre de continuer l'existence de cet engagement contracté au moment de la Confédération.

LES PROVINCES SONT LIEES

M. Brodeur s'est ensuite appliqué à prouver que tel pacte lie toutes les provinces passées et futures du Canada. Il a, en passant, attaqué le "News", de Toronto, puis il a dit que le contrat pour la protection des droits de la minorité n'affectait d'abord que les anciens Canadiens, mais que, subéquemment, quand M. Galt et M. Ross se mirent de la partie, les dispositions de cette entente furent étendues au Nouveau Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse. Le discours que prononça Sir A. T. Galt, à Sherbrooke, prouvait à l'évidence que c'était l'intention des protestants, chefs de ce mouvement, d'étendre le privilège à toutes les provinces d'alors et de l'avenir au Canada. La conférence de Québec le prouve davantage. Après cette conférence, les députés canadiens allèrent à Londres et la résolution adoptée à Québec relativement à la protection des droits de la minorité dans tout le pays fut amendée à la demande de M. Galt lui-même, afin de spécifier plus explicitement que, cette protection s'étendrait à toutes les provinces présentes, ou à venir. Et Sir John Macdonald, quand il fit voter par le parlement canadien, ces sages dispositions, les interpréta ainsi.

M. Brodeur dit qu'il était inutile de montrer qu'il existait un pacte, vu qu'il n'y a rien dans ce pacte qui ne soit pas incorporé dans l'acte de l'Amérique britannique du Nord.

M. Brodeur a répondu qu'il laissait ce raisonnement tout simplement pour réfuter une assertion qui a été répétée cent fois dans la Chambre et qui tend à établir que le pacte ne s'appliquait qu'aux provinces de Québec et d'Ontario. Les garanties accordées par ces dispositions furent plus tard placées dans la constitution du pays et le bill devant le parlement veut les faire respecter.

Le ministre a confondu ensuite M. Borden, qui a été obligé de s'asseoir et de répondre par des triviales.

M. Brodeur demande si l'amendement proposé par le chef de l'opposition permettrait à la législature des provinces projetées

DE REVOCUER

toute loi scolaire qu'elle aurait passée basée sur un amendement ? Est-ce au cas où ce droit serait accordé à la législature, la minorité aurait-elle le droit de révoquer une loi révoquée ou au cas où telle révoquerait aurait eu lieu ? En d'autres termes, la minorité aurait-elle le droit de demander révoquer au pouvoir central ?

M. Borden a dit que certainement la législature aurait le droit de révoquer de la loi, mais qu'en l'absence de la proposition il n'en pouvait rien dire.

L'orateur dit que c'était maintenant qu'il fallait assurer à la minorité ses droits.

M. Borden suggéra que peut-être ce parlement empocherait ainsi sur les privilèges impériaux. A quoi M. Brodeur a répondu que le gouvernement a le droit d'intervenir et de donner une constitution aux nouvelles provinces.

Le ministre de l'Intérieur prétend que les clauses d'enseignement du bill ne sont pas du domaine des droits provinciaux, mais une question de droits de la minorité, des droits garantis par des engagements les plus sacrés. Il a établi que le parlement a le pouvoir de passer le bill. Au terme de l'acte de 1871, le parlement a le contrôle absolu de la législature des Territoires, en tant que Territoires. De plus, le parlement a le droit de créer des provinces dans ces territoires et de leur donner des lois pour le maintien de la paix, de la concorde, pour le sage gouvernement."

Le Dr Sproule—Est-ce un bill pour promouvoir la paix ?

M. Brodeur—Sir John Macdonald n'a pas objecté au bill des écoles en 1871. Le Dr Sproule lui-même n'a pas osé en 1880 voter et encore moins parler contre un bill qui accordait des écoles séparées aux territoires.

Il accuse le Dr Sproule d'être l'un des premiers auteurs de l'agitation actuelle.

Il est donc incontestable dit le ministre que jusqu'en 1880 la minorité des Territoires avait ses droits dans toute leur plénitude. Depuis lors, d'autres lois scolaires ont été données aux provinces. Qu'est-ce qui empêcherait ce gouvernement d'alors et de continuer l'existence des lois scolaires passées depuis 1880 dans les Territoires ?

Le ministre a parlé ensuite de la lettre de M. Bourassa à la PATRIE. Les Territoires n'ont jamais exigé et ne demandent pas encore autre chose que ce qui existait en 1882. Il n'y a donc pas lieu pour ce parlement de faire plus que ce que ne demandent les intéressés.

Le nouveau ministre de l'Intérieur a fait son entrée.

M. Brodeur félicite le nouvel élu et se tournant vers M. MacLean, il lui demanda ce qu'il était devenu de ses défis au gouvernement d'ouvrir un comté.

M. Bourassa a fait une autre remarque au ministre. Il a dit que ce n'était pas seulement le droit d'indemnité qu'il voudrait dans le bill pour la minorité, car il sait à quoi tient ce privilège en Canada, mais il exige une garantie de tous les droits dans le bill même.

M. Brodeur a terminé en disant que le gouvernement faisait tout ce qui a été possible de faire pour la minorité des provinces projetées. Sa péroraison a porté sur la grandeur du pays et l'égalité des races et la tolérance religieuse.

M. MACDONELL, M. P.

M. Claude Macdonell, député conservateur, de Toronto-Sud, répond à l'honorable M. Brodeur. Il dit que les nouvelles provinces doivent avoir le contrôle absolu des terres des écoles. Il ne peut aussi expliquer la discussion acerbe qu'a soulevé le bill d'autonomie. Comme représentant d'une division de Toronto, M. Macdonell regrette que cette ville ait été désignée comme étant la

FOYER D'INTOLERANCE

et personnellement personne, dit-il, peut l'accuser d'intolérance ou même d'intolérance. Dans la division de Toronto-Sud, les catholiques ne représentent qu'un sixième de la population, et dans toute la ville pas 1 sur 10. De fait, aux dernières élections dans sa division, il n'y avait que 2,000 votants catholiques, et 10,000 protestants, et malgré qu'il soit catholique, il a obtenu une grosse majorité sur son adversaire protestant.

M. Macdonell dit que si M. Bourassa, malgré ses injustes remarques sur Toronto, visitait cette ville, il y serait cordialement reçu, et en revenant avec une meilleure impression.

Le bill tel que présenté est une

INVASION DIRECTE

dans le domaine provincial, et le député de Toronto-Sud, est d'opinion que les catholiques de l'Ouest jouiraient plus en paix et avec plus de satisfaction des privilèges qu'ils demandent, s'ils étaient accordés de la manière ordinaire par la législature. La minorité pourrait avoir confiance en la décision de la majorité des Territoires.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

que M. Walter Scott a fait son discours sur le bill, tout le monde le désignait comme le successeur de M. Sifton, mais dit M. Bennett, il n'y avait pas assez de galiciens, Autrichiens et autres colons cosmopolites dans son comté pour se faire élire.

M. Oliver fut alors choisi et une autre cause est aussi parvenue à demeurer dans l'ouest.

Le député de Simcoe a dit que Sir Wilfrid Laurier pensait avec son bill prendre tout le monde.

PAR SURPRISE

et ne pas avoir d'opposition. Lors que le ministre de l'Intérieur refusa d'en accepter les conditions, ce fut, dit-il, une véritable panique.

Il est impossible, de voir, continue M. Bennett, que dans tout ce projet de loi, M. Haultain a été entièrement ignoré. Le bill a été

A L'AGONIE

pendant trente jours avant qu'un amendement y fut inséré et c'est alors que l'honorable Sifton fit son mémorable discours.

M. Bennett affirme que l'honorable M. Sifton est sorti du cabinet pour cause de

SCANDALES

dans son département, c'est là le véritable motif.

Il blâme aussi le ministre de la Justice pour ne pas avoir donné avant ce jour une opinion légale sur la question.

Le chef de l'opposition en a donné une et personne n'a pu le contredire. En premier lieu, dit M. Bennett, Sir Wilfrid a fait remarquer qu'un système d'écoles séparées était donné à l'ouest par le parlement du Canada et que le même tribunal avait aussi le droit de l'enlever.

Il s'y est opposé et dit qu'il votera contre le bill parce qu'il ne veut pas que l'on impose un système d'écoles séparées à la croyance dans quel que temps à des centaines de mille personnes.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave infraction aux privilèges provinciaux. Il reproche aux libéraux de combler sans cesse Sir Wilfrid d'éloges. Les conservateurs ne remplissent ce rôle de valets du temps de Sir John A. Macdonald.

M. MacLean, M. P.

M. MacLean, député libéral de Leinster, approuve le bill et dit que par la position du parti conservateur sur le sujet il est facile de constater qu'il n'y a pas de leader. Le parti n'a pas de chef et la plus grande dissension règne dans ses rangs. Il nie l'assertion de M. Bennett, que l'élection de l'honorable Oliver, est due aux votes des étrangers dans l'Ouest, cela n'est pas et il est maintenant prouvé que 75 pour cent des galiciens, donc les opposés aux écoles séparées.

De plus il y a une grave inf

L'Alcolisme

Vous êtes à blâmer si le whisky déshonore votre maison; il ne tient qu'à vous de l'en chasser "secrètement si vous le desirez." Echantillon gratuit. Lettres confidentielles. "Samaria Remedy Co." 22 rue Jordan, Toronto. Echantillon envoyé sous enveloppe blanche cachetée.

MOUVEMENTS DES FLOTTES

Les belligérants cachent leurs manœuvres et les rapports sont incertains

LES NEUTRES

TOKIO, 3. — Le Japon va protester encore une fois auprès du gouvernement français. Il est connu que la flotte russe se sert encore des ports de l'Indo-Chine française comme bases de ravitaillement en communication avec St-Petersbourg. Le gouvernement japonais est muet sur cette question, mais on croit que les japonais se proposent de renouer la question de neutralité avec le gouvernement français.

DEMENTI

PARIS, 3. — Le sénateur Kentarô de la légation japonaise dément formellement qu'il se soit rendu hier auprès de M. Delcassé ministre des affaires étrangères dans le but de faire observer plus strictement la neutralité française en Extrême-Orient.

LA CHINE

WASHINGTON, 3. — Le gouvernement a reçu l'assurance du gouvernement chinois, que celui-ci fait tous ses efforts pour faire respecter la neutralité de la Chine et empêcher les croiseurs russes qui sont à Shanghai de rejoindre la flotte de Rojstevsky. La Chine dit qu'elle fait garder les navires russes, mais que si la Russie veut que ces navires quittent Shanghai, elle ne pourra rien faire pour les en empêcher.

VICTIMES DE LA GUERRE

IRKUTSK, Sibirie, 3. — Etant donné le peu d'espace qui a été réservé aux blessés, la ville est littéralement encombrée de soldats blessés sur les champs de bataille de Mandchourie. Il en est arrivé plus de 20,000 et les écoles ainsi que les salles publiques ont été transformées en hôpitaux. Les provisions, surtout le pain, sont très rares. Le chemin de fer ne peut suffire à transporter les objets de première nécessité qui manquent absolument aux blessés.

AU LARGE DE LA RIVIERE SAIGON

HONG-KONG, 3. — Le capitaine du paquebot Andriekman rapporte que le 30 il a aperçu en mer trois croiseurs qui faisaient, dans la nuit, usage de leurs projecteurs électriques. Le paquebot rapporte aussi qu'il a vu de nombreux navires russes au large de la rivière Saïgon. Il est à présumer dans ce cas que l'escadre se tenait en communication par télégraphie sans fil avec le poste qui est établi dans le voisinage.

Les navires de guerre anglais Andromeda et Bonaventure sont rentrés aujourd'hui de leur croisière.

TELEGRAPHIE SANS FIL

TSINGTAU, 3. — Le croiseur Fuert Bismarck étant au large hier a reçu plusieurs messages de télégraphie sans fil que les télégraphistes n'ont pu traduire. Les officiers déclarent qu'il s'agit de la communication de la flotte russe à un poste quelconque établi sur la côte et dont le Fuert Bismarck a intercepté la transmission.

A 60 MILLES DE LA BAIE DE KAMRANH

HONG-KONG, 3. — Le paquebot Kewangong, venant de Bangkok rapporte qu'il a vu 28 navires de la flotte de la Baltique à 60 milles au nord de la baie de Kamranh samedi à quatre heures de l'après-midi. Le navire a vu de plus à l'horizon plusieurs charbonniers faisant route sur le sud. Les déclarations de la flotte se sont rapprochées de très près du paquebot et après enquête par signaux se sont rapidement éloignées. Il n'y avait pas de charbon sur le pont de

Affreux Cauchemars

Maux de Tête Violents

Douleurs terribles et incontinence d'urine, telles étaient les maladies dont souffrait M. Joseph Leland, Alma, T. N. O. Il trouva heureusement du soulagement dans les

Pilules de Doan pour les Reins

Voici ce qu'il dit: "J'ai souffert de maux de tête violents, j'ai eu d'effrayants cauchemars, de terribles douleurs aux reins, et j'éprouais un besoin fréquent d'uriner. Ayant remarqué que les Pilules de Doan pour les Reins étaient recommandées pour le mal de reins, j'en ai acheté une boîte, et je me suis senti soulagé de la guérison qu'elle m'a procurée. Je recommande à tous ceux atteints du mal de reins."

Les Pilules de Doan pour les Reins aident les reins à se débarrasser de toutes les impuretés du sang, et évitent ainsi les maux de tête, la vessie et toutes les voies urinaires. Elles guérissent l'incontinence d'urine, et évitent à la nécessité de se lever plusieurs fois la nuit pour uriner. Leurs bons résultats ne tarderont pas à se faire sentir dans tous les cas de maladie de reins.

Prix, 50 cents la boîte, ou 3 pour \$1.25. Chez tous les marchands de nouveautés, ou envoyés directement par la poste, sur réception du prix, par The Doan Kidney Pills Co., Toronto, Ont.

LES HANGARS PERMANENTS

LES CHANGEMENTS SUGGERES PAR LES INGENIEURS ST-GEORGES ET KENNEDY.

Les ingénieurs Kennedy et St-George viennent d'adresser à la commission leur rapport conjoint sur les modifications à faire aux plans du premier groupe des entrepôts permanents.

Ces deux ingénieurs ne peuvent s'entendre sur certains points, ils ont aussi envoyé un rapport séparé. Les commissaires ont décidé d'enlever vingt-sept piliers au hangar No 2, au prix de \$10,500, et un nombre à peu près égal de piliers aux trois autres entrepôts.

Ces changements devront être soumis à l'approbation du ministre de la marine.

M.M. Kennedy et St-George disent, dans leur rapport conjoint, que quatre rangées de piliers pourraient être enlevées, et ce sans diminuer, d'une façon appréciable, la force de résistance de la structure en acier. Le coût probable de ce changement serait de \$3,600.

L'enlèvement de neuf rangées de piliers dans le hangar entier pourrait aussi se faire sans danger, et ce au coût de \$10,500.

En réduisant le poids du plancher supérieur de 230 livres par pied carré, il serait possible d'enlever toutes les rangées transversales des piliers. Cette modification coûterait, par exemple, au moins \$24,000.

Les fondations sont prêtes pour l'érection de l'entrepôt No 7, et il est entendu que les plans de cet entrepôt sont approuvés par le ministre. C'est pourquoi, on pourrait le construire sans aucune altération.

Quant aux hangars Nos 4 et 12, les plans ne sont pas du goût des lignes Dominion, Thomson et Donaldson. Dans les circonstances, il faudrait modifier ces plans suivant les calculs qui sont faits dans le rapport.

M. St-George suggère de changer les plans du hangar No 2 en enlevant un certain nombre de piliers, puis en diminuant le poids du second plancher de 230 livres par pied carré. Il estime que chaque quatrième rangée de piliers pourrait être enlevée au prix de \$10,500.

Les commissaires ont décidé d'écrire à l'hon. M. Préfontaine, lui demandant de faire modifier les plans du premier groupe des entrepôts permanents, en enlevant trois piliers à chaque quatrième rangée du hangar No 21, au prix de \$10,500, et un nombre à peu près égal de piliers aux trois autres hangars.

Prix de bons marchés cette semaine à notre magasin pour farine, son de farine, fèves, pois, avoine roulée, cornmeal, grain à poudres, etc.

THE FLOUR MILLS CO., angle de la rue St-Jacques et de la Petite rue St-Antoine. 17-m-j.n.o.

NOTRE-DAME DE GRACES

Aura bientôt un aqueduc de première classe.

La municipalité de Notre-Dame de Grâces est entrée en pourparlers avec la Montreal Water and Power pour s'assurer l'établissement d'un aqueduc de premier ordre. Lundi soir, le conseil municipal s'est réuni à cet effet. La question est très difficile à résoudre.

Comme on le sait, la population de Notre-Dame de Grâces n'est pas considérable, elle s'est répandue sur toute la surface, qui est assez considérable. C'est de là que vient la difficulté. La distribution de l'eau par un conduit principal aux citoyens, d'un bout à l'autre de la municipalité, serait trop dispendieuse pour la compagnie, qui se verrait forcée de taxer à un trop haut prix chaque particulier. Toutefois, la Cie Montreal Water and Power, a fait des offres à la municipalité, elle s'est engagée à donner sans frais un service d'aqueduc très satisfaisant, pour l'alimentation domestique et pour la protection contre le feu. La compagnie donnera gratuitement une prise d'eau à tous les cinq cents pieds sur le parcours de toute la municipalité. Elle garantira de donner tout le pouvoir nécessaire pour l'approvisionnement en cas d'incendie. En retour, elle demande une franchise de 25 ans.

A la demande de M. J. L. Décarie, le représentant de la compagnie devra dans quelque temps, donner des chiffres exacts qui soient possibles sur l'établissement de ce système. De cette façon, on s'entendra mieux.

L'ETE A EDMONTON

(Correspondance régulière.) EDMONTON, 3. — Nous sommes en plein été. Hier, le thermomètre marquait 80 degrés à l'ombre. Les semences sont presque terminées. Un peu de pluie et de soleil, et tout ira bien.

ON LE TROUVE PARTOUT

Aucun remède ne possède l'efficacité du BAUME RHUMAL, pour la guérison prompte et radicale de la toux, quelle que soit la cause qui l'ait provoquée. En vente partout, 25c la bouteille. 58-2.

UNE ACADEMIE A BROMPTONVILLE

(Correspondance régulière.) BROMPTONVILLE, 3. — La Commission Scolaire Catholique de Bromptonville, a été constituée, lundi soir, à la mairie, de notre ville, le contrat de la construction de l'académie des garçons qui sera de 100 pieds de long, 40 de large, en briques, aura trois étages et mesurera 40 pieds par 60 pieds. Elle devra être prête pour l'occupation le 1er septembre prochain. Elle sera dirigée par un collège de la forme de M. Zacharie Fontenelle. Le site a été bien choisi.

Les plans de l'académie des garçons de Bromptonville ont été préparés par M. W. A. Grégoire, architecte de notre ville. Les autres produits et denrées de la ferme, ont fait les prix ordinaires.

Nos bouchers ont fait, depuis une quinzaine, des réparations importantes à leurs étaux, qu'ils ont embellis de manières à leur attirer une clientèle nombreuse et payante.

LE QUEBEC CENTRAL

(Correspondance régulière.) SHERBROOKE, 3. — Une dépêche reçue de Sherbrooke, annonce que les revenus du Québec Central ont été, pour 1904 de \$778,959, les dépenses \$540,373 et les revenus net \$238,586, soit pour ce dernier item une augmentation de \$13,537 sur l'année 1903. L'assemblée annuelle a eu lieu aujourd'hui.

CANTORIA

La Société Quatre Vents pour l'Amélioration de la Santé et de la Danse.

COURRIER DE QUEBEC

Mort d'un vieux citoyen — Résolutions de condoléances — Mariage — Inquiétude et verdict — Funérailles d'un journaliste — Les réparations du Bassin Louise — Une autre fille disparue — Notes diverses.

(Corr. spéciale)

QUEBEC, 3. — Le village de Charlesbourg vient de perdre l'un de ses plus respectables citoyens en la personne de M. Pierre Villeneuve, décédé à l'âge de 67 ans. Il fut pendant trente ans secrétaire de la municipalité de Charlesbourg. Il était le frère du Rev. J. B. Villeneuve, décédé en décembre dernier. Son service et sépulture ont eu lieu ce matin à Charlesbourg.

Hier, les élèves de la faculté de Droit de l'Université Laval, réunis sous la présidence de M. Chénier, ont adopté des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de M. L. J. Demers, député de Lévis, le père de l'un de nos confrères, M. Raoul Demers, étudiant en droit.

M. Edmond Paradis, contremaître, et quatre de ses hommes, sont revenus à Québec par le "Gaspéan" après avoir passé l'hiver au Cap Deschênes. Avec à Louise, comte de Gaspé, où ils étaient allés travailler pour le compte du département de la marine, à la construction du phare et affût d'alarme dans cette localité. M. Paradis et ses hommes sont enchantés de leur séjour dans la Gaspésie.

On annonce pour le 30 mai courant, le mariage de M. H. D. Brasseur, de Roberval, fils de Joseph Brasseur marchand, avec Mlle Marie Blanche Vallée, fille de M. A. Vallée, de Québec, ingénieur et directeur des chemins de fer de la province.

Hier après-midi, le Dr Joliveau a tenu une enquête sur le corps du jeune Poitras, mort subitement dans les circonstances que je vous ai télégraphiées hier. Aucun fait nouveau n'a été révélé, et le jury a rendu un verdict de "mort d'apoplexie cérébrale".

M. J. B. Lelièvre, président de la commission du havre, qui vient d'arriver d'Ottawa en compagnie de l'ingénieur Boswell, dit que c'est l'intention de la commission de commencer immédiatement les travaux de réparations au mur du bassin Louise, afin que l'on puisse, au besoin, fermer et ouvrir les portes du bassin.

Hier matin, à l'église, Jacques-Cartier ont eu lieu les funérailles de J. O. Labrie, ancien journaliste et reporter au "Soleil". Un grand nombre de parents et d'amis y assistaient. Le deuil était conduit par MM. F. X. Renaud, Dr E. Boulanger, T. Morency, Jos. Marois et plusieurs autres parents. M. l'abbé Cinq Mars, de la cure de Jacques-Cartier, a fait la levée du corps. M. l'abbé Dupuis, curé de N. D. de la Garde, a chanté le service.

L'inhumation a eu lieu au cimetière St-Charles.

Il est connu qu'une importante maison de Montréal est sur le point d'établir une succursale à St-Roch. Hier matin, à l'église, à l'église Jacques-Cartier, le mariage de M. B. C. Lacasse, fils de M. P. C. Lacasse, officier de cette ville, avec Mlle Marie-Amande Vallières, fille de M. Michel Vallières, marchand de cuir, la bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé V. Roy, du collège de Lévis.

LE DANGER DES CHENILLES

Détruisez-les avec la créosote, dit le Dr James Fletcher

Le Dr James Fletcher, d'Ottawa, a donné hier soir, devant la société d'histoire naturelle, une conférence sur le danger que font courir aux arbres les cocons des chenilles. Le Dr Fletcher, ne croit pas beaucoup à l'efficacité de la campagne d'extermination des cocons qu'on suggère au conseil de ville de faire entreprendre. C'est plutôt à l'initiative individuelle qu'il croit les autorités municipales qu'il faut s'adresser. C'est en montrant à l'école comment on doit combattre le fléau qu'on obtiendra les meilleurs résultats.

Le danger est réel, comme le montre le fait que les maronniers de Toronto sont chaque année privés de leur feuillage, excepté là où l'on a pris les précautions nécessaires. Ces précautions sont de deux sortes, mettre de la créosote sur les cocons, et l'on a pas de moyen d'enlever les cocons à la main. Ces cocons sont faciles à trouver, ils sont presque toujours au pied de l'arbre ou sous les écorces. Dans chaque cocon, il y a deux ou trois cents œufs, et comme le mâle saut à des ailes, l'insecte se répand lentement. Jusqu'ici le fléau n'est pas encore très répandu à Montréal, mais, dit M. Fletcher, n'attendez pas que le conseil ordonne la destruction des cocons, commencez vous-mêmes dans vos jardins et vos parterres.

Le professeur Penhallow, dit qu'il connaît des mots sur le même sujet. Le meilleur moyen pour exterminer les cocons des chenilles, est l'autonne ou l'hiver, alors qu'on peut facilement voir les cocons, qui sont de couleur blanche.

M. H. Lyman, croit que les poteaux de télégraphe font plus de tort aux arbres en un an, que les chenilles en dix ans. Le danger des chenilles peut d'ailleurs être prévenu par les deux moyens qu'indiquent M. Fletcher, et ces moyens sont très peu coûteux.

ECHOS DE SOREL

(Correspondance régulière.)

SOREL, 3. — Nous avons eu un excellent marché, samedi. Il y avait abondance de produits et une foule considérable d'étrangers.

Le sirop d'érable était là en abondance, et on l'a facilement vendu de 75 à 80 cents le gallon.

Les autres produits et denrées de la ferme, ont fait les prix ordinaires. Nos bouchers ont fait, depuis une quinzaine, des réparations importantes à leurs étaux, qu'ils ont embellis de manières à leur attirer une clientèle nombreuse et payante.

La Cour Supérieure s'est ouverte hier, sous la présidence de l'honorable juge Charbonneau.

Le terme régulier de la Cour de Circuit s'ouvrira le 13 du courant.

Les beaux et touchants exercices du "Mois de Marie" sont commencés à l'église paroissiale. Il y a foule. Le chant est beau, les exercices et les instructions commandent une respectueuse attention.

Dans la soirée de samedi, M. Boir

ON VEUT OPERER Mme LASONDE POUR LES TROUBLES DU RETOUR DE L'AGE

Condamnée par tout le monde, elle quitte trois médecins qui désespèrent de son cas et veulent la faire opérer à l'hôpital.

Au lieu du Scalpel, elle préfère le traitement sur et humanitaire des Pilules Rouges.

Comment elle se rétablit avec neuf boîtes de Pilules Rouges

Son Mari et sa Fille contresignent sa déclaration.

Le témoignage que nous publions aujourd'hui sort véritablement de l'ordinaire à cause de l'importance des faits relatés. Aussi, avons-nous cru bon d'en faire attester la parfaite authenticité par des témoins.

La Cie Chimique Franco-Américaine n'a sûrement jamais trompé ses lectrices et nombreuses clientes, et elle a toujours fourni des témoignages véridiques et librement donnés. Toutefois, le témoignage publié plus bas pourrait à la vérité paraître forcé, car il met à jour des faits inouïs. C'est l'histoire d'une guérison qui semble presque tenir du miracle. Mme Lasonde donne son témoignage et, pour qu'il ne reste aucun doute dans l'esprit du public, elle fait signer après elle son mari et sa fille. Et ceci, non pas pour les gens de Manchester et des environs qui peuvent facilement aller la voir, non pas pour les personnes qui la connaissent, mais plutôt pour les gens éloignés, les étrangers qu'elle veut convaincre et rassurer.

Depuis longtemps, chacun constate, avec une certaine frayeur, la disparition subite de beaucoup de femmes sur le retour de l'âge.

En effet, parcourant les nécrologies, suivant les annonces de décès, interrogeant vos amis et regardant autour de vous, même dans votre famille, Quels sont ceux qui sont disparus? Des mères de famille qui sont prises au milieu de la vie.

Que de maris désorientés! Que d'orphelins! Que de deuil! Et pourtant, mon Dieu, c'est là un fait qui se répète trop fréquemment, et qui semble même se généraliser, à tel point qu'il fait aujourd'hui, avec plus ou moins de raison, cependant, le cauchemar des familles.

Nous voulons poser ici un fait facile à contrôler et prouver par une triste science vraie et toute récente, que la science chirurgicale, qui certainement toute sa raison d'être, fait tout ce qu'elle peut pour sauver dans des cas comme celui qui nous occupe, qu'elle a de chance d'en réchapper.

Lois de nous l'idée d'enlever à l'âme des illustres praticiens qui font la gloire du monde médical; mais il est tout de même de notre devoir de mettre en garde ces pauvres femmes, qui préfèrent se laisser tailler et hacher, pour en finir plus vite avec les tortures déchirantes qu'elles endurent.

Tout d'abord, ne faut-il pas poser ce principe: "Pas de couteau". Nous osons le dire, Messieurs, car les opérations sont si rares dans nos maladies ordinaires, que nous sommes parfaitement justifiés de prêcher l'abolition du couteau. Voici d'ailleurs une preuve éloquentes cueillies entre des centaines: "Messieurs les Médecins Spécialistes de la Cie Chimique Franco-Américaine, Montréal."

Messieurs: — Aujourd'hui que je suis guérie, je veux vous raconter tout ce que les Pilules Rouges ont fait dans mon cas. Vous savez que j'étais malade depuis deux ans lorsque j'ai commencé à prendre les Pilules Rouges. J'avais essayé tous les remèdes qu'on me conseillait, j'avais consulté trois médecins et j'étais restée non seulement avec les mêmes douleurs toujours aussi intenses, mais avec en plus un abattement complet. Les trois médecins, l'un après l'autre, m'avaient conseillé l'opération comme moyen unique



Mme LASONDE,

5 Not Road Rural, Manchester, N. H.

Toutes les maladies qui affectent particulièrement les femmes sont guéries par les Pilules Rouges.

Aussi, devons-nous mettre les femmes en garde contre les nombreuses préparations mises en bouteille, étiquetées d'un nom retentissant, ou vendues sous forme de pilules de toutes couleurs, au cent ou à 25 cents la boîte. Le seul remède, les seules pilules qui guérissent sûrement, sont les "PILULES ROUGES" de la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE.

Par conséquent, refusez sans crainte le marchand aussi ambitieux que malhonnête qui ose vous offrir des prétendues préparations en liquide ou en pilules, capables de produire autant d'effets que les véritables Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine. Votre fournisseur, s'il a réellement conscience de sa dignité, lorsque vous lui demandez des Pilules Rouges, vous offrira celles de la Cie Chimique Franco-Américaine, ce sont celles qui guérissent, celles en faveur desquelles les nombreux certificats sont publiés.

Les dames malades doivent se rappeler aussi que les consultations verbales ou écrites des Médecins Spécialistes de la Cie Chimique Franco-Américaine sont tout à fait gratuites. Leurs bureaux sont au No 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Si vous ne pouvez trouver les Pilules Rouges chez votre marchand, nous vous les enverrons par la poste, sur réception du prix, 50c pour une boîte ou \$2.50 pour six boîtes. Adressez vos lettres: CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Mme ELIZABETH LASONDE, 5 Not Road Rural, Manchester, N.H. (Témoignage) : JOSEPH LASONDE, Mlle JESSY LASONDE.

UNETAGE DE CHOIX

MM. Filiatrault & Lesage, 285 rue St-Laurent

ont réuni, cette année, un étaie de marchandises bien dignes de votre attention, et une visite à leur magasin vous fera certainement plaisir et vous dédommagera amplement de vous être dérangé. L'exposition des

NOUVELLES IMPORTATIONS DE MODES

chez MM. Filiatrault & Lesage n'est pas surpassée sous le rapport de la BEAUTE, des MODELES, des FORMES et des COULEURS, leur assortiment considérable et varié provenant des premières maisons de modes de PARIS et BERLIN, et de plusieurs autres centres fashionables d'Europe.

La renommée de MM. Filiatrault & Lesage est déjà établie, mais les importations de cette année sont dignes de commentaires spéciaux.

Tapis venant directement de Kidderminster et Halifax, Angleterre. PRELATS et LINOLÉUMS de Kirkcaldie, Ecosse, et des meilleurs fabricants anglais. RIDEAUX de Nottingham et de la Suisse, DRAPERIES, COSTUMES, ETOFFES A ROBES, BLOUSES, et une foule d'autres riches marchandises en rapport avec la saison.

frid Landry, un des membres de ce corps.

Le corps pria la famille d'accepter leur plus sincères condoléances dans le malheur qui vient de la frapper.

Copie des présentes résolutions soient envoyées à la famille et aux journaux.

LEON LEBRUN, Secrétaire-archiviste.

Les Chemises de R. J. Tooke,

Faites par tailleurs sont sans égales

C'est une assertion que nous sommes prêts à prouver entièrement. Toute la base de ce commerce repose sur notre aptitude à produire de meilleurs chemises et à un prix plus bas que les autres. Essayez nos chemises une fois, l'ajustement et la durée vous plairont car leur splendide valeur les rendent immensément populaires.

R. J. TOOKE,

177 rue St-Jacques.
2387 rue Ste-Catherine, Ouest.
1553 rue Ste-Catherine, Est.

TEMPERATURE



Toronto 3-
Temps nu-
ageux et
pluvieux --
Jeudi. Quel-
ques averse-
s, mais
assez beau
et plus
doux.

Les chiffres de la température nous sont fournis par la "Central & Engineer's Supply Co.", 1628 rue Notre-Dame.

LA BANQUE D'EPARGNES

Nos lecteurs trouveront ailleurs le rapport des opérations de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal pour le dernier exercice. Ils constateront que cette institution financière, si utile aux classes populaires, marche de succès en succès.

Le 31 décembre 1904, les comptes ouverts étaient au nombre de 74,487, avec une somme moyenne due à chaque déposant de \$222.14.

De toutes les maisons de banques que nous possédons, la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal est celle qui reçoit dans ses coffres la plus forte part des économies du peuple. Elle est par excellence la caisse de l'épargne de l'ouvrier, du petit bourgeois. Administrée avec sagesse et habileté, elle possède la confiance du public, et accomplit sans bruit au milieu de notre population une œuvre des plus utiles et des plus recommandables.

Comme conclusion de ce petit article, nous invitons nos lecteurs à prendre connaissance de cet extrait du rapport des auditeurs.

"Nous sommes toujours frappés de l'excellence des valeurs en la possession de la Banque, tant à titre de placement qu'en nantissement des prêts. Ces valeurs constituent une garantie abondante pour les déposants, non seulement au point de vue de la valeur intrinsèque de ces titres, mais aussi au point de vue de la facilité avec laquelle ils pourraient être réalisés au besoin."

Comme on le verra, le bureau de direction a été réélu, et les employés ont reçu des félicitations.

ACCIDENT A LAPRAIRIE

DEUX OUVRIERS TUES A LA BRIQUETERIE — UN AUTRE EST MORTELLEMENT BLESSE

(Dépêche spéciale)

LAPRAIRIE, 2. — Notre village a été en proie à un terrible accident. A 11 heures, à peu près, un four de la briqueterie s'est écroulé et trois hommes furent ensevelis vivants. Deux d'entre eux, Jos. Dufort et Jos. Forques, y perdirent instantanément la vie et l'autre, un nommé Francis Chartrand, a été blessé mortellement. Ces trois ouvriers étaient à travailler dans le four, quand l'écroulement s'est produit.

Forques était âgé de 51 ans, marié et père de six enfants.

Dufort âgé de 67 ans, était aussi marié et père de 4 enfants.

Chartrand demeurait à Ormstrum, et il n'était arrivé ici que depuis hier pour travailler à la briqueterie.

Le Dr. Brossard déclare qu'il est mortellement blessé.

M. le curé lui a administré les derniers sacrements.

Il était privé de ses sens quand il a été retiré des débris. Ses deux compagnons étaient déjà morts.

On n'osa difficilement expliquer comment l'accident a pu se produire.

La nouvelle de cet accident s'est vite répandue dans notre village et a causé une profonde impression.

Le coroner est attendu ici cette après-midi pour tenir l'enquête.

Allez à MILLE-FLEURS se serait-elle par curiosité.

PERSONNEL

Le Docteur Henri Masson Dufamel, (médecin et hygiéniste), demeure maintenant au No 398 rue Sherbrooke.

Pour la durée et le confort
LES BRETILLES PRESIDENT
En vente partout.

152-jp

IL SERA AVEUGLE

Un enfant se brûle affreusement en faisant flamber de la poudre

UN JEU DANGEREUX

Il est toujours imprudent pour les jeunes enfants de s'amuser avec des explosifs dont ils ne connaissent pas le danger.

Un bambin de 12 ans, Eugène Finel, dont les parents demeurent au No 20, rue Rivet perdra probablement l'usage de la vue pour n'avoir pas connu la force explosive de la poudre.

Hier soir, près de la demeure de ses parents, le jeune Eugène s'amusa en compagnie de quelques petits amis à enflammer des pièces de poudre qu'on plaçait, préalablement sur le trottoir, l'état fulgurant de la poudre rejoignant grandement les enfants.

A un certain moment, les enfants décidèrent de produire une explosion plus forte et la quantité de poudre fut considérablement augmentée. On mit le feu et tous s'éloignèrent. Mais comme l'explosion tardait à se produire, le petit Eugène Finel jugea à propos de se rapprocher de la poudre et de la remuer avec un bâton. L'explosion se produisit à l'instant même enveloppant l'enfant dans un nuage de fumée et lui brûlant affreusement la figure.



LE PETIT EUGENE FINEL

La voiture d'ambulance de l'hôpital Notre-Dame fut mandée d'urgence et le petit blessé fut transporté à cet établissement.

Les médecins ont déclaré que les yeux de l'enfant sont sérieusement affectés et tout porte à croire que le petit Eugène perdra l'usage de la vue.

— 1,500 coupons de prêts à 15c. Maison Viau, nouveautés, 737 et 739 Ste-Catherine, 629 Mont-Royal. 58-4.

LA LOI DES AUBAINS

L'HOTEL QUEEN'S POURSUIVIT POUR AVOIR ENGAGE DES MENUSISERS AUX ETATS-UNIS

Les officiers de l'association canadienne des employés d'hôtels et de restaurants, ont intenté une poursuite au montant de \$3,000 contre M. Donat Raymond, gérant propriétaire de l'hôtel Queen's, alléguant que M. Raymond a importé trois cuisiniers des Etats-Unis, en contravention à la loi des aubains.

Un avis de quarante-huit heures avait été donné à M. Raymond d'avoir à se débarrasser de ces trois cuisiniers s'il ne voulait pas être poursuivi.

M. Raymond, qui nous avons entrevu, nous dit qu'il n'a pas entendu parler encore de poursuite.

Il a engagé de fait un chef cuisinier et deux cuisiniers.

Le chef cuisinier engagé a déjà travaillé au Canada et de même que les deux autres cuisiniers.

Il dit qu'il n'est pas allé aux Etats-Unis les engager. La somme de \$3,000 qu'il est allé à New-York pour son amusement — ce qu'il était libre de faire — et non pour se recruter un personnel.

Il n'entend pas que ses garçons de table lui dictent une ligne de conduite à suivre. Il leur a dit qu'ils étaient libres de ne plus travailler pour lui s'ils le désiraient.

Il aurait été incapable de lui indiquer le nom d'un seul cuisinier du pays qui aurait été disponible et qu'il aurait pu engager.

M. Raymond entend se défendre vigoureusement contre la poursuite intentée contre lui.

CHANGEMENT DE BUREAU

Le bureau principal de "La Foncière", compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, est transféré à partir d'aujourd'hui au No 15 de la côte St-Lambert.

FACULTE DES ARTS

Closure solennelle des cours, hier soir, à l'Université Laval

LE RAPPORT DU SECRETAIRE

A CLOTURE SOLENNELLE des cours de la faculté des arts à l'université Laval, devant un public peu nombreux mais de choix.

Elle fut présidée par Sa Grandeur, Mgr. Bruchési, archevêque de Montréal. Etaient présents: M. le chanoine Dauth, vicaire de l'Université, M. l'abbé Lecoq, supérieur du Séminaire de Montréal, M. l'abbé Choquette, professeur de sciences et supérieur du séminaire de Saint-Hyacinthe, M. l'abbé Nantel, ancien supérieur du séminaire de Saint-Thérèse, M. le chanoine Roy, chanoine de l'Université, M. le conseil de France, les professeurs de la faculté des arts, etc.

M. l'abbé Choquette donna lecture du rapport général des opérations de l'année 1904-1905, rapport fort nécessairement présenté à la hâte, à-t-il dit, et qu'il lui faudrait retoucher avant de le livrer à la publicité.

M. l'abbé Choquette a fait le bilan des pertes et des gains de l'année. C'est en termes appropriés qu'il a parlé du départ de Mgr. Archambault, appelé à la tête du nouveau diocèse de Joliette, et du choix du chanoine Dauth pour le remplacer, comme vicaire, de la mort inopinée de M. l'abbé Bourassa, doyen de la faculté des arts, remplacé par Mgr. Racicot, nommé évêque aujourd'hui même. M. le secrétaire fit ensuite l'éloge de M. le Chanoine Nantel, nommé à la chaire d'apologétique chrétienne et de M. l'abbé Poirier, nommé à la chaire de droit ecclésiastique de l'Eglise et de M. J. Bte Lagacé, nommé à la chaire d'esthétique.

M. Léger donna ensuite un résumé des cours de littérature française donnés cette année à l'université.

Trente élèves les ont suivis avec assiduité et vingt ont pris part aux travaux. Il proclame les lauréats.

Ont mérité le diplôme d'études littéraires, par ordre de mérite:

M. J. H. Savé, qui a conservé 45 points; Madame A. Duval, et Mademoiselle Renaud, qui ont conservé 43 points.

Ont mérité le certificat d'études littéraires:

M. G. Lanet, E.E.D., qui a conservé 38 points et M. Z. Gratton, qui en a conservé 35.

Mgr. Bruchési fait la distribution des diplômes et des certificats, et félicite les titulaires.

Après trois ans de cours de littérature française, ajoute-t-il, M. le professeur Léger va retourner dans son pays.

Je me permets de lui dire qu'il a accompli sa tâche avec science et dévouement.

Il a étudié notre pays, ses institutions et le félicite d'un article qu'il a fait paraître dans le "Correspondant". C'est l'étude la plus complète et la plus exacte qui ait encore été écrite sur le Canada.

Il continuera à nous rendre service en France, ce sera un fidèle ami de plus en ce pays.

M. Léger termine cette séance de clôture en remerciant Mgr. Bruchési des compliments que Sa Grandeur a bien voulu lui faire. Il part avec l'espoir de revoir le Canada et de rencontrer en France, beaucoup de Canadiens qu'il invite à aller le voir.

Parmi vous, Mesdames, il est certainement des poètes mères qui doivent passionner tout ce qui touche à nos chérubins, aussi ne manquez pas d'aller voir les ravissantes capelines que MILLE-FLEURS confectionne pour eux.

LES TERRAINS VAGUES

Le surintendant de l'incinérateur, M. Leguerrier, a actuellement à l'étude un projet pour mettre à la charge des propriétaires le nettoyage des terrains vagues. Ceux-ci existent en grand nombre, surtout dans les quartiers Hochelaga et St-Denis. Là on voit de grandes étendues de terrains incultes et ils servent la plupart du temps, de dépotoirs. On va y jeter le fumier, les carcasses et les débris de toutes sortes. Ils constituent une "nuisance" publique.

Le vent charrie une partie de ces déchets dans les rues et ruelles, de sorte qu'il est impossible de garder ces débris propres.

Ces terrains devraient être clôturés comme l'exige les règlements. Ce serait déjà une première sauvegarde. Quoi qu'il en soit, ils doivent être déblayés, et il n'y a pas de crédits de votes pour cela. M. Leguerrier est actuellement à faire un travail au bureau des coutures, pour connaître tous les propriétaires, afin de les obliger à procéder au déblaiement. A l'avenir ils veilleront plus à leurs propriétés.

TAUREAU FURIEUX

Un boucher renversé et foulé aux pieds par une bête enragée, aux abattoirs

BLESSURES GRAVES

M. Moïse Martin, boucher très populaire à St-Henri, a été hier après-midi victime d'un accident très pénible qui l'a conduit sur un lit de douleurs à l'hôpital Victoria.

Il souffrait d'une fracture de la jambe gauche et d'une forte commotion nerveuse. Il souffrait aussi de contusions générales.

Pendant qu'on était occupé dans la cuisine à monter le pot, M. Richard était tranquillement assis dans la pièce qui donne sur la rue. Tout à coup, l'ambulance du boucher tomba d'un corps qui tomba. Elle accourut aussitôt et appela son mari, qui était allé au hangar. M. Richard gisait inanimé, au pied de l'escalier tournant les pieds sur les premières marches et la tête sur le plancher. Il ne donnait aucun signe de vie.

L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame fut appelée sur le champ, mais à son arrivée, le médecin se put que constata la mort, qui a dû être instantanée.

Le cadavre fut donc transporté à la morgue où le coroner McMahon a tenu une enquête sommaire ce matin.

M. Richard était caillat de son métier. Il laisse plusieurs enfants, dont deux garçons demeurant aux Etats-Unis. L'une de ses filles est mariée à M. Joseph Daibes, domicilié rue Richmond, à Montréal.

Le défunt était un homme de haute taille; il était resté robuste malgré son âge relativement avancé, il fournissait une bonne journée de travail.

S'il faut à la femme le chapeau pour s'aventurer hors chez elle, il lui faut également une jolie volvette de MILLE-FLEURS.

UN DEMI-MILLION

L'INTERET SUR LA DETTE DE LA CITE

Hier, le trésorier de la cité, M. Robb, a payé \$500,000 d'intérêt semi-annuel sur la dette de la corporation. Les deux tiers de cette somme sont en Angleterre, et la balance à la Banque de Montréal.

Plusieurs raceroches comparaisaient ce matin devant Son Honneur le juge Weir, qui a pris occasion de déclarer qu'à l'avenir, et d'après l'avis de Mgr. Bruchési et de l'évêque anglican Bond, il n'appliquera plus de sentence de prison, mais de la prison et l'amende.

"D'après ces autorités, et le lois de la loi, l'opinion est la mienne, j'estime que l'amende ne constitue pas une peine pour les prostituées. Cette amende est toujours payée par quelque personnage, s'intéressant à l'argent et surtout au commerce honnête auquel elle se livre. D'autre part, même si la prostituée paie elle-même, cette amende ne constitue pas un moyen de réforme.

Ce qu'il faut c'est l'emprisonnement. Par l'emprisonnement seul les accusées de cette catégorie ont une chance de s'améliorer, de mieux sentir toute la honte de leur condition sociale.

"Monsieur Bruchési me disait qu'il visite la prison des femmes deux ou trois fois par année. A chacune de ces visites il cause avec les détenues. Sa Grandeur a souvent remarqué qu'au contact des bonnes sœurs les détenues sont touchées par la grâce, qu'elles reviennent à de meilleurs sentiments et sont enfin repentantes.

"Que les prévenues qui comparaisent en ce moment devant moi considèrent bien que ce n'est pas par esprit de vengeance, par esprit de sévérité que je vais leur appliquer la prison. Qu'elles se rendent compte de suite que c'est surtout en vue de leur bien, de leur réformation morale."

Et le juge prononce contre les raceroches, elles sont une dizaine en tout, la sentence suivante: deux mois de prison, \$30 d'amende ou deux autres mois.

CHANGEMENT DE BUREAU

Le bureau principal de "La Foncière", compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, est transféré à partir d'aujourd'hui au No 15 de la côte St-Lambert.

Dans l'OUEST on confectionne le CHIC, toujours et le prix des chapeaux convient à toutes les bourses.

Madame Gareau, modiste, 8 rue Victoria. 57-jno.

NAISSANCE

SMYTH — Mary Margaret, née à Montréal, le 7 avril 1905. Baptisée le 9 courant, à l'église St-Patrice par le Révérend Mgr. Callaghan, curé.

PILON — A Verdun, rue Church, le 2 courant, l'épouse de M. Jos. Pilon, agent en chef Joseph Henri, Armand, Pilon, grand-père de l'enfant.

FEU MME F. G. MARCHAND, EPOUSE DE L'EX-PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE DE QUEBEC, D'APRES UNE PHOTOGRAPHIE RECENTE

EN BAS D'UN ESCALIER

En aidant au déménagement, un vieillard dégingole et se tue instantanément

LE COU CASSE

EN BAS D'UN ESCALIER

En aidant au déménagement, un vieillard dégingole et se tue instantanément

LE COU CASSE

UN ACCIDENT fatal est arrivé, hier soir, chez M. Rochon, au moment où ce dernier s'occupait d'installer ses effets de ménage dans sa nouvelle demeure, au No 93 rue Eléonor.

Un vieillard de 66 ans, M. Narcisse Richard, s'est tué en tombant sur la tête du haut d'un escalier tournant. Il s'est rompu le cou dans sa chute et au dire du médecin, qui accompagnait l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame, appelée aussitôt, la mort a dû être instantanée.

M. NARCISSE RICHARD

Le défunt était en pension chez M. Rochon, depuis quelque temps. Il s'était offert pour aider à ranger les meubles, mais à cause de son état de santé, M. Rochon avait refusé ses services.

Pendant qu'on était occupé dans la cuisine à monter le pot, M. Richard était tranquillement assis dans la pièce qui donne sur la rue. Tout à coup, l'ambulance du boucher tomba d'un corps qui tomba. Elle accourut aussitôt et appela son mari, qui était allé au hangar. M. Richard gisait inanimé, au pied de l'escalier tournant les pieds sur les premières marches et la tête sur le plancher. Il ne donnait aucun signe de vie.

L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame fut appelée sur le champ, mais à son arrivée, le médecin se put que constata la mort, qui a dû être instantanée.

Le cadavre fut donc transporté à la morgue où le coroner McMahon a tenu une enquête sommaire ce matin.

M. Richard était caillat de son métier. Il laisse plusieurs enfants, dont deux garçons demeurant aux Etats-Unis. L'une de ses filles est mariée à M. Joseph Daibes, domicilié rue Richmond, à Montréal.

Le défunt était un homme de haute taille; il était resté robuste malgré son âge relativement avancé, il fournissait une bonne journée de travail.

S'il faut à la femme le chapeau pour s'aventurer hors chez elle, il lui faut également une jolie volvette de MILLE-FLEURS.

UN DEMI-MILLION

L'INTERET SUR LA DETTE DE LA CITE

Hier, le trésorier de la cité, M. Robb, a payé \$500,000 d'intérêt semi-annuel sur la dette de la corporation. Les deux tiers de cette somme sont en Angleterre, et la balance à la Banque de Montréal.

Plusieurs raceroches comparaisaient ce matin devant Son Honneur le juge Weir, qui a pris occasion de déclarer qu'à l'avenir, et d'après l'avis de Mgr. Bruchési et de l'évêque anglican Bond, il n'appliquera plus de sentence de prison, mais de la prison et l'amende.

"D'après ces autorités, et le lois de la loi, l'opinion est la mienne, j'estime que l'amende ne constitue pas une peine pour les prostituées. Cette amende est toujours payée par quelque personnage, s'intéressant à l'argent et surtout au commerce honnête auquel elle se livre. D'autre part, même si la prostituée paie elle-même, cette amende ne constitue pas un moyen de réforme.

Ce qu'il faut c'est l'emprisonnement. Par l'emprisonnement seul les accusées de cette catégorie ont une chance de s'améliorer, de mieux sentir toute la honte de leur condition sociale.

"Monsieur Bruchési me disait qu'il visite la prison des femmes deux ou trois fois par année. A chacune de ces visites il cause avec les détenues. Sa Grandeur a souvent remarqué qu'au contact des bonnes sœurs les détenues sont touchées par la grâce, qu'elles reviennent à de meilleurs sentiments et sont enfin repentantes.

"Que les prévenues qui comparaisent en ce moment devant moi considèrent bien que ce n'est pas par esprit de vengeance, par esprit de sévérité que je vais leur appliquer la prison. Qu'elles se rendent compte de suite que c'est surtout en vue de leur bien, de leur réformation morale."

Et le juge prononce contre les raceroches, elles sont une dizaine en tout, la sentence suivante: deux mois de prison, \$30 d'amende ou deux autres mois.

CHANGEMENT DE BUREAU

Le bureau principal de "La Foncière", compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, est transféré à partir d'aujourd'hui au No 15 de la côte St-Lambert.

Dans l'OUEST on confectionne le CHIC, toujours et le prix des chapeaux convient à toutes les bourses.

Madame Gareau, modiste, 8 rue Victoria. 57-jno.

NAISSANCE

SMYTH — Mary Margaret, née à Montréal, le 7 avril 1905. Baptisée le 9 courant, à l'église St-Patrice par le Révérend Mgr. Callaghan, curé.

PILON — A Verdun, rue Church, le 2 courant, l'épouse de M. Jos. Pilon, agent en chef Joseph Henri, Armand, Pilon, grand-père de l'enfant.

FEU MME F. G. MARCHAND, EPOUSE DE L'EX-PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE DE QUEBEC, D'APRES UNE PHOTOGRAPHIE RECENTE

BANQUE PILLEE

Des voleurs masqués font sauter un coffre-fort et s'emparent de \$16,000

AU LARGE

NEONTA, N. Y., 3. — Une bande de voleurs masqués ont envahi le village de Gilbertville à environ 18 milles d'ici et ont fait sauter le coffre-fort de la banque de M. E. C. Brewer. Le meuble, qui était réputé à l'épreuve des coups de main des escrocs, contenait une somme estimée entre \$5,000 et \$10,000 dont les voleurs se sont emparés. Les bandits sont en fuite. Lorsque les habitants du village apprirent par le bruit de l'explosion se furent rendus compte de l'attentat et voulurent communiquer avec les villes voisines on s'aperçut que toutes les communications téléphoniques avaient été coupées.

Les batteries ont été organisées hier soir mais sans résultat. On a retrouvé plusieurs voitures abandonnées par les voleurs qui ont dû quitter la grande route et gagner les bois à pied.

Différents indices permettent de présumer que ce vol audacieux a été commis par cinq hommes armés jusqu'aux dents. Le village de Gilbertville est terrorisé par cette attaque d'une bande inconnue.

Vous verrez à MILLE-FLEURS, des créations vraiment délicieuses.

ELLES VONT EN PRISON

La police continue sa campagne si activement menée par les agents Beauchamp, Bejot et Bechamps pour l'épuration de nos rues.

Le chef Beauchamp entend apparemment que dans un avenir prochain rapproché les raceroches et leurs chevaliers servants, soutenus dans l'espèce, ne soient plus exclusivement les maîtres de la rue pour se livrer à leurs honteux commerce.

"D'autre part, il semble, qu'il y ait l'influence de hautes personnalités du clergé, tant protestant que catholique, le juge Weir soit décidé à appliquer la loi d'une façon autre, que celle jusqu'ici suivie.

Plusieurs raceroches comparaisaient ce matin devant Son Honneur le juge Weir, qui a pris occasion de déclarer qu'à l'avenir, et d'après l'avis de Mgr. Bruchési et de l'évêque anglican Bond, il n'appliquera plus de sentence de prison, mais de la prison et l'amende.

"D'après ces autorités, et le lois de la loi, l'opinion est la mienne, j'estime que l'amende ne constitue pas une peine pour les prostituées. Cette amende est toujours payée par quelque personnage, s'intéressant à l'argent et surtout au commerce honnête auquel elle se livre. D'autre part, même si la prostituée paie elle-même, cette amende ne constitue pas un moyen de réforme.

Ce qu'il faut c'est l'emprisonnement. Par l'emprisonnement seul les accusées de cette catégorie ont une chance de s'améliorer, de mieux sentir toute la honte de leur condition sociale.

"Monsieur Bruchési me disait qu'il visite la prison des femmes deux ou trois fois par année. A chacune de ces visites il cause avec les détenues. Sa Grandeur a souvent remarqué qu'au contact des bonnes sœurs les détenues sont touchées par la grâce, qu'elles reviennent à de meilleurs sentiments et sont enfin repentantes.

"Que les prévenues qui comparaisent en ce moment devant moi considèrent bien que ce n'est pas par esprit de vengeance, par esprit de sévérité que je vais leur appliquer la prison. Qu'elles se rendent compte de suite que c'est surtout en vue de leur bien, de leur réformation morale."

Et le juge prononce contre les raceroches, elles sont une dizaine en tout, la sentence suivante: deux mois de prison, \$30 d'amende ou deux autres mois.

CHANGEMENT DE BUREAU

Le bureau principal de "La Foncière", compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, est transféré à partir d'aujourd'hui au No 15 de la côte St-Lambert.

Dans l'OUEST on confectionne le CHIC, toujours et le prix des chapeaux convient à toutes les bourses.

Madame Gareau, modiste, 8 rue Victoria. 57-jno.

NAISSANCE

SMYTH — Mary Margaret, née à Montréal, le 7 avril 1905. Baptisée le 9 courant, à l'église St-Patrice par le Révérend Mgr. Callaghan, curé.

PILON — A Verdun, rue Church, le 2 courant, l'épouse de M. Jos. Pilon, agent en chef Joseph Henri, Armand, Pilon, grand-père de l'enfant.

FEU MME F. G. MARCHAND, EPOUSE DE L'EX-PREMIER MINIST